

Publié le 13 mars 2014.
Dernière modification : 9 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN

Création de la [Société financière française et coloniale](#),
du [Crédit foncier de l'Indochine](#),
de la [Banque commerciale africaine](#),
etc.

Société anon., 13 mars 1928

Ernest ROUME, président

Polytechnicien.
Gouverneur général de l'Afrique occidentale française (1902-1908).
Reconverti dans les affaires :
administrateur de la Banque de l'Indochine
et d'une vingtaine d'autres sociétés
à commencer par le Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba
qu'il présida de 1908 au début de 1915. Voir [encadré](#).

(Le Journal des finances, 24 février 1928)

[...] En participation avec l'Union parisienne, la Banque commerciale de l'Afrique et la Commerciale de l'Ouest-Africain [SCOA], la Société financière française et coloniale va créer prochainement le Crédit foncier de l'Ouest-Africain, au capital de 25 millions.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1928
(L'Information financière, économique et politique, 2 avril 1928)

.....
les Comptoirs sénégalais ont pris une participation importante et qui sera très probablement fructueuse dans le Crédit foncier de l'Ouest Africain que la Société financière française et coloniale vient de constituer avec le concours des grandes sociétés africaines et qu'ils étudient une combinaison qui leur permettra, en cédant à ce nouvel organisme foncier la plus grande partie de leurs immeubles, de réaliser un bénéfice normal et de rendre leur trésorerie plus large.

Crédit foncier de l'Ouest-Africain

(*Les Annales coloniales*, 19 avril 1928)

Une société vient de se constituer sous ce titre. Siège social à Dakar (Sénégal), au capital de 7. millions de francs entièrement versées, divisé en actions de 250 francs.

Elle a pour objet toutes opérations de prêts hypothécaires, achats de terrains, construction sur ces terrains, etc.

Il a été créé 20.000 parts bénéficiaires dont 10.000 ont été remises à la Société financière française et coloniale [SFFC] et les 10.000 autres aux souscripteurs des 100.000 actions composant le capital social au prorata du nombre d'actions souscrites.

Ai-je besoin d'ajouter que M. Octave Homberg et la Société financière française et coloniale [SFFC], pour ceux qui l'ignorent, c'est tout un.

10.000 parts — la part du lion — pour M. Octave Homberg, voilà du beau papier bien frais qui ne lui coûte absolument rien et qu'il saura vendre, en grand financier qu'il est, à cinq ou dix mille francs pièce aux poires juteuses.

(*Les Annales coloniales*, 19 avril 1928)

[...] le *Journal des débats* nous informe que, continuant à émigrer d'Asie, où il est sérieusement grillé, en Afrique, où il est beaucoup moins connu, M. Octave Homberg vient de sortir un Crédit foncier de l'Ouest-Africain dont vous nous donnerez des nouvelles dans un lustre.

BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1928)

.....
En février dernier, la banque a pris une participation dans le capital au Crédit foncier de l'Ouest-Africain.

L'essor prodigieux de Fez
(*La Journée industrielle*, 14 décembre 1928)

Fez, la grande ville marocaine de l'intérieur, grandit avec la rapidité d'une ville du Nouveau-Monde. Le 26 novembre a eu lieu la vente aux enchères de terrains de la ville européenne.

L'adjudication principale fut celle d'un terrain divisé en huit parcelles sises le long du boulevard du 4^e-Tirailleurs. Ces huit parcelles, placées merveilleusement au centre de la ville et sur une de ses plus belles arrières, devront recevoir huit immeubles pour lesquels la dépense prévue est de l'ordre de 12 à 15 millions.

L'adjudication a été faite sans concurrence et sur la mise à prix de 180.000 fr. à M. de Boisguibert, représentant le Crédit foncier de l'Ouest-Africain.

D'autres lots moins importants comme superficie mais également fort bien situés ont été vendus sur de fortes enchères à des commerçants et à des propriétaires.

L'obligation de construire dans les 12 mois fait que, l'an prochain, tout un quartier nouveau dressera ses grands immeubles et ses coquettes villas près des murs du palais des Sultans.

Une véritable fièvre de construction s'est emparée de Fez depuis quelques mois.

Les maisons composées seulement d'un rez-de-chaussée sont devenues l'exception. Partout on compte, sauf dans les secteurs des villas, bien entendu, des immeubles à plusieurs étages. Un grand hôtel, pourvu du confort moderne avec ascenseurs, chauffage central, téléphone dans toutes les chambres, salles à manger, salons, cafés sur terrasses, se termine pour ouvrir en octobre prochain.

De grands immeubles destinés à être partagés en appartements modernes s'édifient sur les belles et larges avenues.

La ville européenne devient vraiment méconnaissable. On construit de nouvelles écoles, des garages et un tribunal civil.

Crédit foncier de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1929)

Augmentation du capital de 25 à 55 millions par émission à 270 francs de 120.000 actions de 250 francs. Introduction éventuelle à la Bourse de Paris des 220.000 actions qui composeront le capital après l'émission ci-dessus.

SAINT-ÉTIENNE – PARIS
(*Mémorial de la Loire*, 22 juin 1929)

Vous êtes priés d'assister aux funérailles de

Monsieur Antoine DENTZ,
officier d'administration principal d'artillerie en retraite,
officier de la Légion d'honneur,
décoré de la Médaille militaire et de la Médaille coloniale,
décédé le 20 juin 1929, dans sa 76^e année, muni des sacrements de l'Église.

Qui auront lieu le Lundi 24 courant, à 9 heures précises. On se réunira au domicile mortuaire, rue Balay, 31, pour se rendre à l'église Saint-Charles, et, de là, à la gare de Châteaureux. Le corps sera ensuite transporté à Paris, où aura lieu l'inhumation.

De Profundis !

De la part de : M^{me} Antoine Dentz-Paccard, son épouse ;
M. le Lieutenant-Colonel du 95^e R. T., et M^{me} Fernand Dentz ;
M. André Dentz, [directeur du Crédit foncier africain](#) ¹, et M^{me} André Dentz, ses enfants ;

M. François Dentz, son petit-fils :

De toute sa famille, parents et alliés. Le présent avis tient lieu d'invitation.

FIANÇAILLES
Hervé Calliès
Marie-Jeanne Peroche
(*Le Journal des débats*, 29 septembre 1929)

On nous prie d'annoncer les fiançailles de M. Hervé Calliès, directeur du Crédit foncier de l'Ouest-Africain à Dakar, fils du lieutenant-colonel Calliès, député de la

¹ André Dentz (1888-1969) : saint-cyrien, dirigeant d'affaires pétrolières et, par ailleurs, administrateur de diverses filiales de la Société financière française et coloniale, dont les Sucreries et raffineries de l'Indochine. Voir [encadré](#).

Haute-Savoie [1928-1932], et de M^{me}, née Amiot, avec M^{lle} Marie-Jeanne Peroche, fille de M. Eugène Peroche et de M^{me}, née Jacquot, tous deux décédés.

LES COLONIALES
COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(*Le Journal des finances*, 24 janvier 1930)

[...] Plus récemment, elle a participé à la fondation du Crédit foncier de l'Ouest-Africain, au capital de 55 millions, dont elle est administrateur. [...]

LES COLONIALES
COMPTOIRS SÉNÉGALAIS
(*Le Journal des finances*, 14 mars 1930)

[...] L'importance de l'influence exercée en l'Afrique Occidentale par la Société financière française et coloniale peut encore être mise en relief par le rôle prépondérant qu'a joué cet établissement dans la constitution, en mars 1928, du Crédit foncier de l'Ouest-Africain. Le capital de cette société, fixé à l'origine à 25 millions, a été porté depuis à 55 millions. Il existe, en outre, 20.000 parts de fondateur, ayant droit à 22 % des superbénéfices, dont 30.000 furent remises à la Société financière française et coloniale.

Le premier exercice social n'a pris fin que le 31 décembre 1929, et les résultats n'en sont pas encore connus. L'introduction des actions sur le marché étant prévue depuis plusieurs mois, il est probable qu'elle sera précédée de la publication des résultats : en attendant, il n'est pas aisé de se faire une opinion sur les possibilités de productivité de l'affaire.

Crédit foncier de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 avril 1930)

[...] Le Crédit foncier de l'Indochine a participé à l'augmentation de capital du Crédit foncier de l'Ouest-Africain, dans lequel il possède d'importants intérêts.

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 5 mai 1930
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1930)

.....
Le premier exercice du Crédit foncier de l'Ouest Africain a donné des résultats très satisfaisants.

Aux agences ouvertes en 1928 (Fez, Dakar, Abidjan) se sont ajoutées, en 1929, celles de Brazzaville et de Douala, puis, en février 1930, celle de Casablanca.

Au 31 décembre 1929, les prêts en cours atteignaient plus de 31 millions de francs, dont 16 millions conclus dans le second semestre de l'année. Au 31 mars 1930, le

montant atteint 42 millions. Si rapide que soit, elle l'eût été plus encore si la société ne s'était imposé la plus grande prudence dans le choix de ses gages en écartant ceux qui sont situés dans des centres de seconde importance, pour n'accepter que des immeubles de valeur certaine.

Le Crédit foncier de l'Ouest Africain a poursuivi la réalisation de son programme de constructions. En plus de trois grands immeubles à Fez, qui seront terminés en 1930, il construit à Dakar une cité indigène conçue suivant les données les plus nouvelles de l'urbanisme, ainsi qu'un building à usage de bureaux et d'appartements.

Le développement et l'activité de nos colonies africaines à laquelle contribue d'ailleurs le Crédit foncier permet d'augurer très favorablement de l'avenir de cette Société.

CREDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Africain*, 13 juin 1930)

Les bénéfices nets du premier exercice de la société se sont élevés à la somme de 1.469.527 fr. r

Les prêts hypothécaires sont portés au bilan pour 31.049.008 fr.

L'actif mobilier, composé surtout de terrains situés dans les diverses villes où sont installées les agences et dont la mise en valeur, par des constructions, est déjà commencée, ressort à 17 millions 197.427 francs.

Ajoutons qu'après divers amortissements, il sera proposé, à la prochaine assemblée ordinaire, de reporter à nouveau une somme de 1.027.401 francs.

(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1930)

Le 26 juin, ont été introduites au marché officiel, au comptant, les 220.000 actions de 250 fr. et les 20.000 parts du Crédit foncier de l'Ouest-Africain, qui s'inscrivent à 303 et 2.020.

Crédit foncier de l'Ouest Africain
(*La Journée industrielle*, 22 juillet 1930)

Cette société va émettre 160.000 obligations 5 % demi-net de 1.000 fr., dont la cotation ultérieure est prévue.

Colonies et protectorats
Un inspecteur d'une banque de l'A. O. F. assassiné.
(*Le Journal des débats*, 18 août 1930)
(*Les Annales coloniales*, 19 août 1930)

M. Lebel, inspecteur du service d'architecture du Crédit foncier de l'Ouest-Africain, vient d'être lâchement assassiné sur la route de Rufisque.

Jeudi, vers 15 heures, M. Lebel, revenant de Louga en automobile, accompagné de deux amis, avait croisé, au kilomètre 24 de la route de Rufisque, une voiture automobile dans laquelle se trouvaient quatre Syriens.

L'un d'eux lui avait fait remarquer qu'il n'avait pas éteint ses phares, l'invectivant en outre grossièrement. La voiture pilotée par M. Lebel avait à peine dépassé la voiture transportant les Syriens que l'un d'eux, le nommé Alexandre Rezk, employé de M. Abbas Aboud, commerçant à Dakar, tirait un coup de fusil dans la direction de l'auto conduite par M. Lebel, lequel reçut la décharge dans le dos. Le coup de feu ayant fait balte, la victime succombait une heure après.

Rezk a été arrêté. Il a prétendu que le coup de feu était parti accidentellement. Deux témoins ont contredit cette déclaration.

ENTREPRISES COLONIALES
Crédit foncier de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 25 octobre 1930)

Le montant des prêts hypothécaires en cours au 31 août 1930 s'élève à 82.887.000 fr. contre 31.049.000 fr. au 31 déc. 1929.

Sancerre
AVIS MORTUAIRES
(*La Dépêche du Berry*, 16 novembre 1930)

Vous êtes prié d'assister aux convoi et service de
Madame Veuve DENTZ
décédée le 14 novembre 1930, dans sa 69^e année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 17 novembre, à 9 h. 1/2, en l'église Saint-Pierre, sa paroisse.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, 37, rue des Arènes, à 9 h. 1/2.

De la part du lieutenant-colonel Dentz, chef d'état-major de la 9^e division et M^{me} Fernand Dentz ;

de M. André Dentz, [administrateur du Crédit foncier africain](#), et M^{me} André Dentz. ses enfants ;

M. François Dentz, son petit-fils.

L'inhumation aura lieu à Neuilly-sur Seine, dans la sépulture de famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

NÉCROLOGIE
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1930)

M. Ducommun (Henri-Constant), comptable au Crédit foncier de l'Ouest-Africain, décédé le 12 octobre 1930, à Brazzaville.

Crédit foncier de l'Ouest Africain
(*La Journée industrielle*, 29 mars 1931)

Les 60.000 obligations de 1.000 fr. 5 % 1930 de cet établissement seront admises à la Cote officielle le 31 mars.

Emmanuel ROUSSEAU
(Brest, 1867-Paris, 1941)
président du Crédit foncier de l'Ouest-Africain,

Fils d'Armand Rousseau, gouverneur général de l'Indochine (1895-1896).

Marié à Louise Labeyrie. Dont :

— Paul Armand (1900-1991), marié à Yvonne Decroix, fille du président de la Banque générale du Nord : inspecteur du P.L.M. ;

— Henri Armand (1902-2003), marié à la fille du général Andlauer : polytechnicien, inspecteur divisionnaire du Paris-Orléans ;

— Jean-Armand (1906-1939), polytechnicien, inspecteur des eaux et forêts des colonies, chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1935 à avec M^{lle} Gisèle Levailant, mort accidentellement le 28 juillet 1939.

— Marinette (1908-1992), mariée en 1933 à Robert Hellé, polytechnicien, mpf 1940 ;

Polytechnique-Génie maritime.

Chef adjoint du cabinet d'Armand Rousseau, gouverneur général de l'Indochine (jan. 1895-juin 1897) ;

Maître des requêtes au Conseil d'État (sept. 1897).

Chef du cabinet de Paul Doumer, président de la Chambre des députés (jan. 1905).

Secrétaire général du ministère de la guerre (janvier 1912).

Secrétaire général pour l'Alsace et la Moselle (mars 1919).

Administrateur du Crédit foncier de France (1924)(nouveau siège),

de la Grande Brasserie de Kérinou à Lambezellec (Finistère)(fév. 1925),

du Chemin de fer de Paris à Orléans (mars 1925),

de la Compagnie d'électricité de Brest et Extensions,

administrateur (juillet 1925), puis liquidateur (1935) de Carbone, Azote et Dérivés,

administrateur de la Société centrale des chemins de fer, au Mans (1927),

administrateur (1928), puis président (1935) des Mines d'Anzin,

administrateur des Mines d'Ostricourt,

administrateur (1929), puis vice-président du [Crédit foncier de l'Indochine](#),

administrateur de la [Société indochinoise des graphites](#) (1929),

et de la [Société industrielle des graphites](#),

du [Crédit algérien](#) (ca 1929),

membre du conseil de surveillance, puis administrateur (1931) et président (1937) du *Temps*,

administrateur (ca 1930), puis vice-président (1932) de l'[Union des mines](#),

administrateur de l'Union houillère et électrique (nov. 1931),

administrateur de la Société d'applications industrielles (1932),

vice-président du [Crédit hypothécaire de l'Indochine](#) (1934),

président de la Société anonyme de transport d'énergie Centre Ouest (mars 1934),

administrateur d'Électro-Câble (juin 1934),

administrateur des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt (1935),

administrateur de la Caisse foncière de crédit pour l'amélioration du logement dans l'industrie,

vice-président du Comité central des houillères de France (1936),

Administrateur du Canal de Suez (1938) et de la Cie générale d'électricité (1939).

Membre (1925), puis président (1926-1938) de l'Association technique maritime et aéronautique.

Membre (1925), puis président (nov. 1935) de l'académie de marine,

membre de l'académie des sciences coloniales.

Président du Consortium national des constructions navales (nov. 1930),

Grand Officier de la Légion d'honneur (29 déc. 1932)

...

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 9 juin, sous la présidence de M. Emmanuel Rousseau, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1930, accusant un solde bénéficiaire net de 2.066.310 francs après amortissements. L'assemblée en a décidé l'affectation intégrale à l'amortissement jusqu'à due concurrence de la prime de remboursement et des frais d'émission des obligations.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Charles Barthès, en remplacement de M. Philippe Delmas, décédé, et Emmanuel Rousseau, en remplacement de M. Camille Guy, décédé.

Le rapport du conseil fait remarquer que la crise économique n'a pas épargné les colonies où s'exerce l'activité de la société. La baisse de l'arachide a particulièrement éprouvé le Sénégal, en entraînant une diminution importante du pouvoir d'achat des indigènes, et exerçant une répercussion fâcheuse sur le commerce local. Une baisse des loyers s'en est suivie, et si on n'a pas encore enregistré une baisse de la valeur des immeubles, cela tient au fait que les transactions sont très rares.

Dans ces circonstances, le conseil a jugé opportun de se montrer plus sévère pour les expertises de façon à prémunir la société contre la baisse probable ; les marges de sécurité ont été également augmentées en réduisant le montant des prêts par rapport à la valeur des gages. Cependant, la conclusion de nouvelles affaires n'a pas été suspendue. Une politique identique a été adoptée vis-à-vis des emprunteurs qui ne respectent pas leurs engagements.

Pour des raisons diverses, les autres colonies où le Crédit foncier exerce également son activité ont moins souffert que le Sénégal.

En Côte d'Ivoire, Abidjan a subi un certain ralentissement dans son développement ; mais la construction du port, dont les crédits sont prévus dans l'emprunt récemment voté permet d'augurer favorablement de l'avenir, ainsi que le fait que la ville sera érigée capitale de la colonie.

Au Cameroun, Douala, où la société a traité quelques affaires, vit pour le moment au ralenti.

Le Congo français, moins évolué que le Congo belge, n'a pas subi aussi vivement que ce dernier les secousses de la crise ; son activité a, jusqu'à présent, été limitée et, en fait, elle est surtout due aux grands travaux en cours et, notamment, à la construction du Chemin de fer Brazzaville-Océan. Les opérations du Crédit foncier y ont été limitées aussi bien à Brazzaville qu'à Pointe-Noire.

Quant aux autres colonies de l'Ouest-Africain, si la Société n'y a pas jusqu'à présent exercé son activité, c'est parce qu'elle a jugé préférable de ne s'étendre que progressivement, et après avoir solidement pris pied dans les centres où elle a ouvert des agences.

C'est au Maroc que le Crédit foncier de l'Ouest-Africain a concentré ses efforts durant le dernier exercice et les prêts représentent près de 43 % de l'ensemble des opérations hypothécaires totales.

Le pays n'a pas échappé complètement aux conséquences de la crise ; les répercussions en ont été moins profondes qu'ailleurs. L'état du marché immobilier est resté assez satisfaisant, malgré le ralentissement des transactions. Toutefois, la situation est moins solide à Fez qu'à Casablanca.

Dans l'ensemble, les prêts hypothécaires, qui s'élevaient au 31 décembre 1929 à 31.049.098 fr., atteignent 89.986.230 fr. au 31 décembre 1930, accusant ainsi une augmentation de 58.937.131 francs, dont la plus grande part, comme indiqué plus haut, résulte de l'extension des opérations au Maroc.

L'actif immobilier est passé d'un exercice à l'autre de 17.197.427 fr. à 27.627.717 fr. par suite de la réalisation de la première tranche de constructions envisagée.

Pendant l'exercice écoulé, la Société a émis 60.000 obligations 5 % de 1.000 fr. destinées en grande partie à consolider les crédits à court terme qui lui avaient été précédemment consentis. En outre, un accord a été conclu avec le Crédit Foncier de France qui met des fonds à la disposition de la société pour ses opérations en Afrique Occidentale et en Afrique Equatoriale.

Le président a fait ressortir le caractère satisfaisant de la situation de la société ; après d'importants amortissements, le solde bénéficiaire ressort néanmoins à plus de 2 millions. On peut donc envisager l'époque prochaine où la prime de remboursement des obligations étant elle aussi complètement amortie, la société aura l'entière et libre disposition de ses bénéfices.

Répondant à une question, le président a indiqué que le conseil avait statutairement la possibilité d'émettre encore 50 millions de francs d'obligations, mais qu'il n'envisageait pour le moment aucune nouvelle émission, la société trouvant, auprès de ses banquiers, les crédits dont elle peut avoir besoin.

Il a également été indiqué que le montant des prêts consentis dans la ville de Fez s'élevaient à 19 millions de francs.

AEC 1931/74 *bis* ² :

Crédit foncier de l'Ouest-Africain

Siège social à Dakar. Bureau à Paris : 51, rue d'Anjou (8^e).

Capital. — Société anon. fondée le 23 mars 1928, au capital de 55 millions de fr. en [220.000] actions de 250 fr. — Parts bénéficiaires : 20.000 dont 10.000 remises à la Société financière française et coloniale, et 10.000 aux souscripteurs.

Objet. — Prêts hypothécaires, achat et vente de terrains, construction et gérance d'immeubles, et toutes opérations se rapportant à l'objet de la société.

Agences. — Casablanca, Fès, Abidjan, Douala, Brazzaville.

Conseil. — MM. Ernest Roume, prés. ; Société financière française et coloniale, vice-prés. ; Banque commerciale africaine, CFAO, Crédit foncier de l'Indochine, Société commerciale de l'Ouest-Africain (SCOA), René Bouvier ³, baron Jean Davillier [CCF], Martial Merlin ⁴, Henri Nouvion [BAO], Emmanuel Rousseau ⁵, R. Thion de la Chaume ⁶.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 250 :

Crédit foncier de l'Ouest-Africain

Conseil d'administration : Ernest Roume, René Bouvier, J. Davillier, M. Merlin, H. Nouvion, E. Rousseau, R. Thion de la Chaume, la Société financière française et coloniale, la Banque commerciale africaine, la Cie française de l'Afrique occidentale, le Crédit foncier de l'Indochine, Société commerciale de l'Ouest-Africain.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN

² Archives Serge Volper.

³ René Bouvier (1883-1954) : des Papeteries de l'Indochine et de la SFFC. Voir [encadré](#).

⁴ Martial Merlin (1860-1935) : ancien gouverneur général de l'AEF, de Madagascar, de l'AOF et de l'Indochine. Administrateur de sociétés. Voir [encadré](#).

⁵ Emmanuel Rousseau : successeur de Roume à la présidence. Voir encadré ci-dessous.

⁶ René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir [encadré](#).

La représentant dans une trentaine de sociétés dont le Crédit foncier de l'Indochine.

(*Le Journal des finances*, 12 juin 1931)

Le CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN, qui s'était avancé, il y a quelques semaines, au voisinage de 200, sur l'annonce d'une distribution éventuelle d'un dividende, a abandonné tous ses progrès et est maintenant offert en vain à 127 après l'assemblée du 8 juin qui a affecté le solde bénéficiaire de 1930 de 2 millions 066.311 francs à l'amortissement partiel des frais d'émission des obligations.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Temps*, 29 juin 1931)

Les actionnaires viennent d'approuver, dans leur assemblée générale ordinaire du 9 juin dernier, les comptes du second exercice social, clos le 31 décembre 1930. Ils se soldent, après amortissements avant bilan, par un bénéfice net de 2.066.310 fr. 90, entièrement affecté à l'amortissement, jusqu'à due concurrence, de la prime de remboursement et des frais d'émission de l'emprunt obligataire 5 % 1930. Le solde bénéficiaire de l'exercice précédent, se montant à 1.027.401 fr. 65, est à nouveau reporté.

Le Crédit foncier de l'Ouest-africain, qui a bénéficié du parrainage et des cadres du Crédit foncier de l'Indochine, a été constitué en mars 1928 avec le concours de la Banque de l'Afrique occidentale, de la Banque de l'Indochine, de la Société financière française et coloniale, de la Banque commerciale africaine, de la Banque française de l'Afrique, ainsi que des principales sociétés commerciales africaines, parmi lesquelles, notamment, la Compagnie française de l'Afrique occidentale, la Société commerciale de l'Ouest africain, la Société Maurel et Prom, etc. Il a pour objet essentiel la conclusion de prêts hypothécaires et accessoirement la réalisation d'opérations immobilières.

Le capital social, fixé initialement à 25 millions, a été porté en 1929 à 55 millions et la société, qui a réalisé en 1930 un emprunt obligataire de 60 millions, a conclu également avec le Crédit foncier de France, dont elle est devenue le correspondant pour l'Afrique occidentale française et l'Afrique équatoriale française, un accord financier qui lui assure un volant de trésorerie très souple.

L'établissement a étendu son activité aux diverses colonies de l'Ouest-africain, en ouvrant successivement des agences à Dakar, où est établi son siège social ; à Abidjan, en Côte-d'Ivoire ; à Douala, au Cameroun ; et à Brazzaville, en Afrique équatoriale française ; puis au Maroc où il s'est installé à Casablanca et à Fès, et où a porté principalement son effort au cours de l'exercice 1930.

Le volume des prêts hypothécaires passe de 31 millions 49.098 fr. 41 au 31 décembre 1930 à 89.986.230 fr. 04 au 31 décembre 1931, soit une augmentation de 58.937.131 fr. 63 ; de même, l'actif immobilier est porté au bilan pour 27.627.717 fr. 71 contre 17.197.427 fr. 35 au 31 décembre 1930, cette augmentation résultant de l'exécution de la première tranche du programme de constructions destinées à mettre en valeur le domaine de la société.

Si la progression des bénéfices nets peut paraître moins rapide que celle du volume d'affaires, il ne faut pas oublier, d'une part, que les 69 millions investis en 1930 n'ont été productifs d'intérêts ou de revenus que pendant une partie seulement de l'exercice et, d'autre part, qu'avant bilan, les postes « frais de premier établissement », « matériel et mobilier » ont été ramenés à un franc, en même temps que des amortissements d'extrême prudence ont été pratiqués sur les « immeubles » et les « débiteurs divers ».

La situation du Crédit foncier de l'Ouest africain apparaît saine ; la diversité des régions où s'exerce son activité assure une sage répartition des risques et doit lui

permettre, en période de crise, de maintenir son activité par l'orientation des efforts sur les centres économiquement les moins éprouvés.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 31 mars 1932)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 10 mai font ressortir, après divers amortissements, un bénéfice net de 1.367.967 fr. contre 2.066.310 fr. en 1930. Comme l'an dernier, il sera proposé d'affecter ce solde à l'amortissement de la prime de remboursement et des frais d'émission de l'emprunt obligataire 1930.

La Conférence économique de l'Afrique française
(*La Journée industrielle*, 8 juillet 1932)

Castaing, directeur général du Crédit foncier de l'Ouest-africain, sur le Crédit foncier en A.O.F., en A.E.F., au Togo et au Cameroun

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
La promotion de l'Exposition coloniale
(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1932)

OFFICIERS

Bouvier (René). — Administrateur de sociétés [Administrateur délégué de la SFFC. A particulièrement participé à la création du Crédit foncier de l'Ouest-Africain dont il est administrateur.]. Chevalier du 12 août 1923. Exposant à l'Exposition coloniale de 1931 : Classe 101 a.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 251 :
Crédit foncier de l'Ouest-Africain
Conseil d'administration : *idem* moins la Société commerciale de l'Ouest-Africain.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mai 1933)

Les actionnaires de cette société se sont, réunis le 16 mai, sous la présidence de M. Emmanuel Rousseau, président du conseil d'administration, en assemblée générale ordinaire. Ils ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1932 qui font apparaître un solde bénéficiaire avant tous amortissements de 4.863.210 fr. Comme pour le précédent exercice, le conseil a amorti intégralement le reliquat de créances après adjudications de gages, maintenu à 1 fr. le compte : « Matériel et mobilier » et continué au rythme prévu l'amortissement des constructions. Après ces amortissements et en maintenant une appréciation particulièrement prudente du poste « Débiteurs

divers », le solde du compte de profits et pertes s'élève à 128.004 fr. Il a été reporté à nouveau.

Quitus a été donné de leur gestion à la Société Financière Française et Coloniale et au Crédit Foncier de l'Indochine, administrateurs démissionnaires. L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Georges du Rostu ⁷, Edmond Giscard d'Estaing ⁸, Jean-Frédéric Bloch-Lainé et Guillaume de Tarde ⁹.

Le rapport fait remarquer tout d'abord que les diverses colonies de la Côte Occidentale d'Afrique sont restées très éprouvées par la crise. Les cours des produits d'exportation se sont stabilisés au niveau très bas enregistré précédemment ; les produits d'importation ont subi également une baisse marquée mais la dévalorisation des produits d'exportation reste supérieure, au grand dommage du pouvoir d'achat des indigènes.

Il faut noter également une régression très sensible du tonnage des produits locaux exportés, due en très grande partie à la mauvaise récolte d'arachide qui n'a pas atteint que 200.000 tonnes à l'exportation.

Les résultats connus de la campagne actuelle sont assez rassurants. La faiblesse des cours pèse toujours sur l'économie de l'Ouest-Africain, mais le tonnage des récoltes alimentant l'exportation est redevenu à peu près normal. Un système de protection douanière sur les oléagineux semble devoir aboutir assez prochainement ; il permettra d'atténuer en partie les pertes résultant de l'avalissement des cours.

En ce qui concerne le Maroc où la Société possède de très importants intérêts, le rapport indique que pendant l'année 1932, la dépression économique y a été plus marquée. On enregistre, en effet, presque dans tous les ordres d'activité, des diminutions dans le chiffre d'affaires et un ralentissement assez sensible dans les importations et les exportations.

Le rapport parle ensuite des opérations sociales pour lesquelles le conseil a poursuivi la même politique de prudence que précédemment. N'ont été retenues que les affaires qui présentaient un caractère de sécurité absolue.

Comme l'an dernier, c'est surtout au Maroc que la société a été amenée à traiter des affaires nouvelles ; elle a pu y conclure 10 millions de francs de prêts environ. Le montant des engagements hypothécaires dans ce protectorat ressort, au 31 décembre 1932, à 53 % de l'ensemble des prêts. Cependant, le montant total des prêts en cours n'a pas sensiblement varié. Il se présente même en légère diminution à 86.766.755 fr. contre 68.064.000 fr. Les échéances se sont effectuées normalement et il n'a été procédé qu'à peu d'adjudications de gages ou de procédures de saisie.

Il n'en a pas été de même en Afrique Occidentale et Equatoriale où les ventes sur saisies ont été particulièrement nombreuses. La Société est restée adjudicataire de la plupart des immeubles saisis, pour la mise à prix, pourtant fixée très bas. Des loyers très appréciables ont pu être obtenus de ces nouvelles propriétés.

Dans l'ensemble, le revenu tiré du domaine immobilier est en augmentation assez sensible, du fait des loyers obtenus pour les immeubles adjugés.

Dans son allocution, le président a précisé les indications données par le rapport sur la situation économique de l'Afrique Occidentale et Equatoriale, où la société a une

⁷ Georges Levesque du Rostu (Ancenis, 1888-Paris-XIII^e, 1974) : docteur en droit, secrétaire général de la Société financière française et coloniale, son représentant dans de nombreuses filiales comme scrutateur, commissaire des comptes, administrateur.

⁸ Edmond Giscard d'Estaing (1894-1982) : inspecteur des finances, directeur (1930), administrateur délégué (1932), président (1935) de la SFFC. Son représentant dans diverses filiales dont le Crédit foncier de l'Indochine.

⁹ Guillaume de Tarde (1885-1989) : auditeur au Conseil d'État, secrétaire général adjoint du protectorat du Maroc (1914-1921), chef de cabinet du ministre du Commerce Lucien Dior (1921-1922), directeur de l'Office national du commerce extérieur (1922-1927), administrateur des Chemins de fer de l'Est, président de la Société française d'assurances pour favoriser le Crédit (1927-1930), puis directeur à la Banque de Lazard. Voir la notice du [Qui êtes-vous ?](#)

partie très importante de ses prêts, en nombre et en valeur et, en même temps le maximum de risques. Il a fait ressortir la chute considérable des exportations, des importations et des recettes douanières. Il a insisté particulièrement sur la crise de l'arachide.

En ce qui concerne directement la société, il a indiqué que sur 1.600.000 fr. environ d'intérêt et frais divers figurant au bilan au 31 décembre dernier, après une sévère réévaluation, 650.000 fr. étaient rentrés au 31 mars dernier. Au 30 avril, le chiffre total des retards en intérêt était en légère diminution sur le chiffre au 31 décembre 1932.

Depuis la fin de l'exercice, le conseil a dû poursuivre un nombre assez important de réalisations de gages et a dû acquérir ainsi 620.000 fr. de gages, laissant un reliquat de créances de près de 2 millions de francs. Cependant; le conseil est fondé à penser que les huit autres mois de l'exercice ne comporteront pas d'aussi importantes réalisations de gages, les prêts ayant été sélectionnés par l'élimination des plus ébranlés et par l'exécution des débiteurs de mauvaise volonté.

La trésorerie reste saine et large. Les rentrées en amortissement et intérêts, parfaitement régulières pour le Maroc et, pour plus de la moitié des prêts de la Côte d'Afrique (4.900.000 francs pour les trois premiers mois de 1933), tendant à l'accroître encore, du fait de la diminution momentanée des nouveaux prêts acceptables.

Dédié à M. Pasquier
(*Chantecler*, 3 août 1933)

Voici les titres de M. Ernest Roume, président de la nouvelle compagnie Air France :
Ancien gouverneur général des Colonies ;
Président honoraire du Crédit foncier de l'Indochine ;
Président honoraire du Crédit foncier de l'Ouest-Africain ;
.....
Administrateur de la Banque de l'Indochine ;
.....

Maroc mondain, 1934 :
BOISGUILBERT (Pierre de), directeur pour le Maroc du Crédit foncier de l'Ouest-Africain, et Madame, 27, rue Lacépède, Casablanca. Tél. : A 53-85.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 24 mars 1934)

Les comptes de 1933 se soldent par un bénéfice net de 51.892 francs contre 1 million 367.967 francs qui sera reporté à nouveau.

Société financière française et coloniale
Exercice 1933
Assemblée ordinaire du 16 avril 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 mai 1934)

Le Crédit foncier de l'Ouest-Africain continue de témoigner de la [plus] grande prudence dans la conclusion des affaires nouvelles et poursuit sa politique de larges amortissements, dont les actionnaires recueilleront le fruit lorsque la situation générale se sera stabilisée. Le bénéfice brut de 1933 a dépassé 4 millions. La Société conserve une large trésorerie qui lui permettra, en temps opportun, de donner un nouveau développement à son activité.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAÏN
(*Le Journal des débats*, 17 mai 1934)

L'assemblée du 15 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par un bénéfice net de 51.892 francs, après d'importants amortissements pour 4.499.533 francs. Le report à nouveau s'établit à 1.155.406 francs, report antérieur compris.

Crédit foncier de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine*, 8 septembre 1934)

La situation des filiales

[...] La situation du Crédit foncier de l'Ouest-Africain ne présente pas de modification importante depuis l'année dernière ; les bénéfices qu'il réalise équilibrent sensiblement les pertes enregistrées lors des adjudications de gages. Sa trésorerie, particulièrement large, lui a permis de rembourser, par anticipation, un emprunt qu'il avait contracté auprès du Crédit foncier de France. [...]

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAÏN
(*Le Journal des débats*, 24 mars 1935)

Les bénéfices bruts d'exploitation de l'exercice 1934 ressortent à 3 millions 973.464 fr. contre 4.551.426 fr. pour l'exercice 1933. Du fait d'importants amortissements avant bilan comprenant, notamment, l'intégralité des reliquats de créance subsistant sur les emprunteurs après adjudication de gages hypothécaires, le compte de profits et pertes se solde par une perte de 443.351 fr.

Le conseil proposerait l'imputation de cette perte sur le report à nouveau des exercices précédents qui se trouverait ainsi ramené à 763.947 fr.

Société financière française et coloniale
Exercice 1934

Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

Le Crédit foncier de l'Ouest-Africain n'a profité qu'en fin d'exercice de ces facteurs favorables. Les réalisations de gages sont devenues moins fréquentes et les rentrées d'intérêts plus satisfaisantes.

Les bénéfices ont été intégralement affectés à des amortissements sur les immeubles que la société a acquis à la suite d'adjudications de gages.

La trésorerie est très large, ce qui permet à la société de procéder à des rachats d'obligations en Bourse au-dessous du pair.

A. E. F.
Commission municipale de Brazzaville
(*Les Annales Coloniales*, 29 novembre 1935)

Par un arrêté en date du 24 septembre, ont été nommés membres de la Commission municipale de Brazzaville, pour une durée de deux ans :

Membres titulaires. —

[Clarke] de Dromantin, directeur du Crédit foncier de l'Ouest-Africain.

Crédit foncier de l'Ouest-Africain
(*Le Journal des débats*, 30 janvier 1936)

La Société financière française et coloniale*, qui était débitrice, au dernier bilan, de 900.000 francs envers le Crédit foncier de l'Ouest-Africain, va se libérer en remettant à cette société 4.000 actions de 250 francs qu'elle possédait à titre de participation dans le Crédit foncier de l'Ouest-Africain.

Informations et communiqués
CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 22 mars 1936)

Les résultats de l'exercice 1935 seraient comparables à ceux de 1934. Rappelons que ces derniers s'étaient traduits par une perte de 443.351 fr., après 4.416.815 fr. d'amortissements. Cette perte fut amortie par prélèvement sur le report créditeur antérieur.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 27 mars 1936)

L'exercice 1935 se traduit par une perte de 1.044.999 francs, en atténuation de laquelle le conseil proposera d'appliquer le report bénéficiaire des exercices précédents qui s'élève à 763.947 francs.

Marc Meuleau,
Des pionniers en Extrême-Orient
Histoire de la Banque de l'Indochine 1875-1975,
Fayard, 1990.

En avril 1936, un accord définitif est signé. Par une dation portant sur son siège social parisien au 51, rue d'Anjou, sur 63.784 actions du Crédit foncier de l'Ouest-

Africain et sur divers titres de l'Union immobilière indochinoise, des Caoutchoucs de Binh-Loc et de la Société malgache de cultures, la Société financière française et coloniale éteint ses dettes auprès des quatre banques qui la soutiennent depuis décembre 1930.

Sté financière française et coloniale [SFFC]
Assemblée ordinaire du 30 septembre 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 novembre 1936)

[...] Nous ne vous rendons pas compte cette année de la marche... du Crédit foncier de l'Ouest-Africain... étant donné que nous avons été amenés à céder dans leur presque intégralité ces participations au cours des premiers mois de 1936 en exécution du programme que nous vous exposons plus loin. [...]

Annuaire Desfossés, 1937, p. 269 :
Crédit foncier de l'Ouest-Africain
Conseil d'administration : Ernest Roume, pdt hon. ; E. Rousseau, pdt ; R. Goury du Roslan, adm. dél. ; P. Baudouin, Ch. Decron, J. Davillier, H. Nouvion, R. Thion de la Chaume, J.-F. Bloch-Lainé, G. de Tarde, E. Poilay¹⁰, E. Giscard d'Estaing.
Commissaires aux comptes : O. Terquem¹¹, B. Dubois.
Commissaires du gouvernement : J. Vollant, A. Calvel.

Crédit foncier de l'Ouest Africain
(*La Journée industrielle*, 12 janvier 1937)

Une assemblée des porteurs d'obligations 5 % 1930, qui devait se tenir hier, n'a pu avoir lieu, faute de quorum, et a été reportée à une date ultérieure.

À l'ordre du jour de cette assemblée figurait l'autorisation à la société débitrice de tenir compte, sous certaines conditions, de la valeur des immeubles ayant constitué le gage des prêts hypothécaires et rachetées par elle sur adjudication, pour le calcul des obligations pouvant être maintenues en circulation.

Crédit foncier de l'Ouest Africain
(*La Journée industrielle*, 17 février 1937)

Les porteurs d'obligations 5 % 1930 de cette sociétés se sont réunis le 15 février en assemblée générale et ont autorisé la société débitrice à tenir compte, sous certaines

¹⁰ Edwin Poilay (1891-1970) : il débute à la Banque de l'Indochine), puis devient directeur général (1931) et président (1955) de la Banque de l'Afrique occidentale. Voir [encadré](#).

¹¹ Olry Terquem (Paris XVI^e, 26 oct. 1902-Saanen, Suisse, 9 août 1972) : fils d'Émile Terquem, polytechnicien, ingénieur-conseil, fondateur de la Société d'études et de représentations commerciales. Voir [encadré](#).

Marié à Paris XVI^e, le 22 mai 1929, avec Madeleine Failliot (1902-1953), puis à Paris IV^e, le 24 mai 1956, avec Madeleine Pauline Roos.

Également commissaire du Crédit foncier de l'Indochine et d'Alais, Frogès et Camargue (Péchiney).

conditions, de la valeur des immeubles avant constitué le gage des prêts hypothécaires et rachetés par elle sur adjudication, pour obligations en circulation.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAINE
Assemblée générale ordinaire du 27 mai 1937
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1937)

Les comptes de l'exercice 1936, analysés dans *l'Information* du 17 mars, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 25 mai 1937, présidée par M. Emmanuel Rousseau.

Le solde bénéficiaire ressort à 428.051 francs sur lequel il a été prélevé une somme de 281.082 pour apurer la perte reportée de l'exercice précédent. Le solde, soit 146.999 fr., a été reporté à nouveau.

Le rapport du conseil indique que la Société n'a pu, à raison de la législation d'exception qui continue d'entraver l'activité immobilière et, partant, le déroulement régulier des opérations hypothécaires, bénéficier complètement de la reprise économique née, dans la plupart des colonies, de la hausse des prix mondiaux à laquelle est venu s'ajouter le stimulant artificiel de la dévaluation monétaire. Le rapport passe ensuite en revue les effets de cette reprise dans les diverses régions où sont installées les agences :

En Côte d'Ivoire et au Cameroun, où les cours, exprimés en francs, des principaux produits exportables tels que les palmistes, l'huile de palme, le cacao, le café, ont triplé en quelques mots, le tonnage des exportations a dépassé, pour l'année 1936, les chiffres atteints dans les années les plus favorables ; il en est résulté un renouveau d'activité des échanges commerciaux qui semble pouvoir être d'autant plus durable que, malgré la crise, les efforts persévérants de la colonisation européenne ne se sont jamais démentis et que les possibilités de production se trouvent aujourd'hui largement accrues, en quantité, variété et qualité.

Au Sénégal, les producteurs ont pu, pour la plus grande partie de la récolte de 1936, bénéficier des plus hauts cours pratiqués sur les arachides, en hausse d'environ 35 % sur les cours de l'année précédente et, d'après les prévisions, cette récolte, particulièrement abondante, doit laisser 550.000 tonnes disponibles pour l'exportation.

Les premières statistiques établies font, d'ailleurs, reporter en 1936, pour les neuf principaux produits de l'A O F., un tonnage exporté de 775.000 tonnes contre 635.000 en 1935 et les chiffres définitifs feront certainement apparaître une notable augmentation en valeur.

Si le marché Immobilier, dont la tenue conditionne directement l'activité de la société, n'a pu ressentir intégralement les effets de l'amélioration de la situation commerciale, la location des immeubles déjà construits demeurant arbitrairement taxée par les décrets-lois, le conseil a pu constater, notamment à Dakar et surtout à Abidjan, une reprise de la construction et une hausse sensible sur le prix des terrains convenant au commerce ou à l'habitation européenne. Cette répercussion est moins nette à Douala, malgré la possibilité certaine de développement de la ville, sans doute à raison de la persistance des revendications coloniales allemandes.

En ce qui concerne les prêts hypothécaires durant l'exercice, le montant des prêts soldés par suite d'adjudications forcées de gages, n'a atteint que 2.700.000 francs en capital, contre 5 600.000 fr. au cours de l'année précédente. Mais, pendant la même période, les remboursements normaux et anticipés se sont élevés à environ 6.500 000 fr. contre 4.400.000 francs en 1935.

Pour les encaissements d'intérêts, ils ont continué de s'améliorer à Dakar, où ils ont dépassé 60 % des débits contre 61 % en 1936, à Abidjan, où leur pourcentage atteint

près de 96 % contre 66,6 %, et, enfin, à Douala où ils ont représenté l'intégralité des débits. Par contre, il faut constater un fléchissement léger à Brazzaville, particulièrement important au Maroc, où le pourcentage des intérêts recouverts est tombé de 90 % à 70 %. Malgré l'application, durant toute l'année, de la réduction légale de 10 % des loyers et l'augmentation d'environ 10 % des frais d'exploitation, le revenu net encaissé ressort, pour 1936, à 6,33 % de la valeur au bilan, avant amortissement, du domaine immobilier bâti contre 6,19 % en 1935. Cette légère amélioration est due à la diminution générale des locaux inoccupés.

Au cours de son allocution, le président a donné quelques brèves indications sur les résultats du premier trimestre de l'année 1937. En ce qui concerne les prêts hypothécaires, les résultats actuellement connus font ressortir, pour l'ensemble des agences, une amélioration sensible du pourcentage des encaissements : ce pourcentage ressort à 87 % contre 75 % pour la période correspondante de l'année 1936 et 73 % pour l'ensemble de l'année 1936. Ce fait, qui peut être apprécié comme assez satisfaisant, est dû, pour une part, à un important encaissement d'intérêts arriérés à Abidjan et, pour le surplus, à l'amélioration continue des rentrées de l'agence de Dakar, lesquelles dépassent 72 % des débits contre 67 % durant le premier trimestre de 1936 et 66 % durant l'année 1936. Par contre, les rentrées sont toujours médiocres dans les agences du Maroc.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateurs, de MM. Paul Baudouin et Charles Decron, elle a réélu MM. Jean-Frédéric Bloch-Lainé et Robert Goury du Roslan, administrateurs sortants.

Crédit foncier de l'Indochine
Assemblée ordinaire du 2 juillet 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 octobre 1937)

[...] Les participations

Les résultats du Crédit foncier de l'Ouest-Africain sont en amélioration. Les bénéfices de l'année lui ont permis d'amortir les pertes antérieures et de reporter à nouveau 146.999 francs 01. Les cours en Bourse ont, du reste, enregistré ce redressement puisque les actions passent de 91 fr. 00 au 31 décembre 1936 à 178 francs au décembre 1936 ; aux mêmes dates, les parts cotaient respectivement 149 et 175 francs. [...]

(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1938)

M. Castaing, directeur général du Crédit foncier de l'Ouest-africain, a quitté Dakar le 31 décembre pour Port-Bouët et Douala en tournée d'inspection.

M. Castaing vient de séjourner pendant trois semaines à Dakar.



Coll. Jacques Bobée

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
Société anonyme au capital de 25 millions de francs
divisé en 100.000 actions de 250 francs chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
de l'Afrique occidentale française
du 28 avril 1929

CAPITAL RÉDUIT À 54.000.000.000 de fr.
par rachat et annulation de 4.000 actions et divisé
en 216.000 actions de 250 fr. chacune, entièrement
libérées (Décision de l'assemblée générale extra-
ordinaire du 27 mars 1938)

Statuts déposés chez M^e GAY, notaire à DAKAR, le 13 mars 1928

Siège social à Dakar (Sénégal)

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Donnant droit à un vingt millièmes de la portion des bénéfices attribués aux parts bénéficiaires par les articles 47 et 50 des statuts

Un administrateur (à gauche) : Ernest Roume

Un administrateur (à droite) :

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?

Imprimerie Robaudy, Cannes

(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1938)

M. Philippon, conseiller à la Cour d'appel de l'A.O.F., et. M^{me}, M. Castaing, directeur général du Crédit foncier de l'Ouest-Africain, ont quitté Dakar par *L'Asie* pour rentrer en France.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
Assemblée générale ordinaire du 17 mai,
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1938)

.....
Un actionnaire a présenté une observation au sujet de la décision prise par l'assemblée extraordinaire, tenue le 10 mai à Dakar, d'autoriser le conseil à procéder à des rachats d'actions en Bourse en vue de ramener le capital de 54 à 50 millions de francs, et d'affecter les sommes disponibles provenant de cette opération à des amortissements exceptionnels.

La société a fait, depuis son origine, des amortissements se totalisant à 25 millions de francs environ. Les sommes disponibles auraient donc pu être distribuées sous forme d'un dividende, même modeste, qui aurait eu au moins pour effet d'amortir la taxe de transmission.

Le président a répondu que cette opération, sur le principe de laquelle le conseil était d'accord, avait été demandée par certains actionnaires au cours d'assemblées antérieures. Le conseil n'attendait que l'occasion favorable de la réaliser. Elle exigera un effort nouveau l'an prochain et peut-être l'année suivante, mais elle permettra une rémunération plus facile du capital.

L'assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient soumis, accusant un bénéfice net de 1.095.535 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 146.999 fr. Après déduction de la Réserve légale, le solde disponible de 1.180.407 fr. a été affecté au rachat éventuel en Bourse d'actions de la société au-dessous du pair.

Dans ce but les bénéfices seront, tout d'abord portés à un compte intitulé « Provision pour rachat d'actions » pour être, après l'achèvement des opérations de rachat, portés à un nouveau compte intitulé « Réserve spéciale pour des amortissements exceptionnels ».

La nomination de M. Jean Laurent ¹², directeur de la Banque de l'Indochine, en remplacement de M. Paul Baudouin, démissionnaire, a été ratifiée. D'autre part, MM. Henri Nouvion et Emmanuel Rousseau, administrateurs sortants, ont été réélus.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Temps*, 23 mai 1938)

Tenue le 17 mai, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui ont fait ressortir, après 3.709.520 francs d'amortissements un bénéfice net de 1.095.535 fr. contre 428.051 francs en 1936. Il s'y est ajouté le report

¹² Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1^{er} janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir [encadré](#).

antérieur de 146.999 francs, soit un solde disponible de 1.242.534 francs. Après prélèvement de 5 % pour la réserve légale, les bénéfices disponibles ont été de 1.180.408 francs. L'assemblée a décidé d'affecter ces bénéfices au rachat éventuel en Bourse d'actions au-dessous du pair.

Le rapport du conseil note que cet exercice a bénéficié, en A.-O. F. et au Cameroun, de conditions économiques relativement favorables. Néanmoins, les produits exportables n'ont pu se maintenir à leurs cours les plus élevés malgré la nouvelle dépréciation du franc et, en A.-O. F., certains projets de l'administration tendant, notamment, à étendre à la colonie les plus récentes dispositions métropolitaines d'ordre social ou fiscal ont contribué à freiner les initiatives privées. Au Maroc, une politique à la fois ferme et bienveillante envers les indigènes a réussi à maintenir l'ordre qui avait pu paraître un instant menacé. La situation immobilière, qui conditionne l'activité de l'établissement, s'y est stabilisée sur les bases modestes auxquelles elle s'était fixée depuis quelques années.

L'on constate cependant quelques tendances à l'amélioration à Meknès et à Fez. En A.-E. F., il convient d'attendre les résultats espérés de la politique de mise en valeur poursuivie par le gouvernement général. Au surplus, la nouvelle réglementation du Crédit foncier élaborée par le ministère des colonies, qui doit faciliter les opérations dans cette colonie, ainsi d'ailleurs qu'au Cameroun, n'a pas encore été promulguée, ce qui a obligé l'établissement à demeurer dans l'expectative.

Tout en continuant à se montrer sévère dans l'examen des affaires retenues, la direction s'est efforcée, au cours de l'année, de rendre un certain essor à ses opérations de crédit hypothécaire.

Cinquante sept prêts ont été conclus, pour un total de 3.740.000 francs, contre 38 prêts, pour 1.530.000 francs, en 1936. Sur ces prêts, 14, pour un total de 1.648.000 francs, ont été réalisés en A.-O. F., où la mise en vigueur du nouveau régime du crédit foncier, coïncidant avec une amélioration notable de la situation immobilière, a permis de reprendre les opérations suspendues, en fait, depuis plusieurs années.

Le montant des prêts en cours est cependant en diminution d'environ 4 millions de francs, par rapport à la situation existante fin 1936. En effet, si les investissements nouveaux correspondent sensiblement aux amortissements volontaires, ils n'ont pu compenser les prêts soldés par adjudications et le transfert au compte « débiteurs divers », pour environ un million, des amortissements échus sur les prêts devenus litigieux.

La politique d'assainissement a été continuée activement en poursuivant les mises en adjudication de gages, quand elles sont rendues inévitables par la situation trop obérée des débiteurs ou leur mauvaise volonté.

Dans son allocution, M. Emmanuel Rousseau, président du conseil d'administration, a déclaré que l'amélioration constatée en 1937 dans la marche des affaires de la société s'est maintenue pendant les premiers mois de 1938 : en ce qui concerne le service des intérêts des prêts hypothécaires, les encaissements ont dépassé 97 % pendant le premier trimestre contre 87 % ; les loyers bruts débités des immeubles loués, ramenés à l'année, représentent 9,17 % contre 7,69 % en 1937 et les loyers bruts encaissés 8,58 % contre 7,44 %.

Au sujet des immeubles acquis à titre de réalisation de gages, le président a fait ressortir que si la société a dû les acquérir, dans le passé, le plus souvent à des prix très inférieurs au montant des créances dont ils constituaient la garantie, les pertes comptables en résultant ont toujours été amorties dans l'année même où elles apparaissaient. Par suite de l'élimination progressive des emprunteurs défaillants, l'amortissement annuel des reliquats de créances a d'ailleurs pu être ramené de 5.274.620 francs en 1933 à 1.951.306 francs en 1937. Du 1^{er} janvier 1931 au 31 décembre 1937, il a été ainsi amorti 22.536.216 francs : « Effort considérable et courageux, a souligné le président, qui vous laisse un bilan entièrement net et vous

placera, quand l'assainissement sera achevé — il peut être considéré comme proche de son terme — en face d'un outil d'exploitation solide, je veux dire d'un portefeuille de prêts ne comportant plus vraisemblablement de mécomptes à craindre. »

Le président a examiné ensuite la situation des diverses colonies où la société exerce son activité ; il a été ainsi amené à signaler le redressement économique et financier très net de l'Afrique-Occidentale française en 1937 ; toutefois, a-t-il indiqué, les résultats présumés de la campagne 1937-1938 semblent devoir être inférieurs à ceux de la précédente. En Afrique-Équatoriale française, les progrès économiques ont surtout intéressé l'Oubangui et le Moyen-Congo. Au Cameroun, le bilan de 1937 a été très favorable. Le Maroc a souffert de la sécheresse, mais son mouvement commercial a cependant marqué de notables progrès.

« Ainsi, que l'on envisage la situation propre de notre société ou que l'on considère l'état général de nos possessions africaines, a poursuivi le président, les indications que je viens de résumer semblent permettre de dégager, dans l'ensemble, une impression relativement satisfaisante et d'avoir confiance en l'avenir pour autant — c'est une réserve nécessaire et que j'ai dû formuler déjà dans d'autres assemblées — que les événements, dont nous ne sommes pas maîtres, ne détruiront point ces prévisions raisonnables. Cette impression se trouve fortifiée, en ce qui concerne spécialement notre société, par le fait que le décret réglementant le fonctionnement des crédits fonciers en Afrique-Équatoriale française et au Cameroun paraît devoir être très prochainement promulgué ; notre société, dont nous ne doutons point qu'elle recevra l'agrément prévu par ce décret, trouvera la possibilité de reprendre, en ces deux pays, les opérations de prêts, que la limitation stricte et uniforme du taux d'intérêt l'avait mise dans l'obligation d'abandonner. Et, d'autre part, la décision que vous avez raisonnablement adoptée, en votre assemblée générale extraordinaire du 10 mai, de réduire ultérieurement votre capital social de 54 millions de francs à 50 millions de francs, par rachat d'actions en Bourse, fixe votre capital à un chiffre mieux équilibré avec l'importance de vos affaires et facilitera la juste rémunération de vos titres.

Mais la réalisation de ces perspectives favorables est étroitement subordonnée, de toute évidence, à la sage administration de nos colonies africaines, au calme moral et matériel qui leur est nécessaire, à la prudence de leur évolution, au maintien légitime de l'autorité dans tous les domaines. Puis-je dire, à cet égard, transposant un vieux mot, que la législation sociale et la législation fiscale de la métropole ne sont pas des articles d'exportation pure et simple, qu'elles ne peuvent être introduites dans notre empire extérieur que peu à peu, en y apportant avec ménagement les adaptations indispensables et en tenant soigneusement compte des conditions spéciales à chaque colonie ? À vouloir aller trop vite, à se laisser duper par le dogme périlleux de l'uniformité, à offrir à des peuples jeunes, trop aisément accessibles à la séduction de prédications ardentes, la pernicieuse ivresse de réformes prématurées, on risque de compromettre, sinon de ruiner par avance, l'œuvre de civilisation progressive, mais par cela même durable, dont la France a accepté la tâche généreuse ; on risque d'affaiblir la fidélité d'hommes dont tant de témoignages émouvants nous ont prouvé jadis l'attachement filial à la métropole et d'ébranler la force de cette admirable armée noire, plus que jamais indispensable à notre défense nationale.

On risque, enfin, de stériliser les efforts de tous ceux qui, comme vous, ont apporté spontanément leurs capitaux pour la mise en valeur de notre domaine colonial et qui représentent la force constructive de la France extérieure. Sous ces aspects multiples, l'inquiétude est pressante ; un redressement vigoureux s'impose.

Et sur un point particulier mais d'importance essentielle, il faut aussi, pour la sécurité morale des entreprises qui se sont fondées au Cameroun et y poursuivent leur labeur, pour celle des populations indigènes que la féconde politique actuellement pratiquée à leur égard a si rapidement élevées dans l'échelle des sociétés humaines et nous a étroitement unies, qu'en face de revendications injustifiables, la doctrine s'affirme

unanime en France que le Cameroun, entré dans la collectivité française par la force de nos armes, nécessaire à l'intégrité de notre empire africain et à la liberté de nos routes maritimes, ne sera jamais abandonné par la mère patrie.

Je suis assuré que votre sentiment à tous est en accord avec celui que j'exprime comme président de votre conseil ; peut-être n'était-il pas inutile, cependant, que ce sentiment s'affirmât publiquement en cette assemblée. Elle groupe, en effet, en vos personnes, des hommes qui, par leur connaissance des choses coloniales, par les services qu'ils ont rendus en France extérieure, par l'action qu'ils continuent d'y exercer, ont le droit légitime de formuler librement leur avis et que cet avis soit entendu de ceux auxquels incombe la charge actuelle des destins de notre pays. »

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAINE (*Le Petit Bleu*, 28 mai 1938)

L'exercice 1937 a laissé des bénéfices un peu moins médiocres que le précédent, mais le conseil propose de les affecter à des rachats d'actions, plutôt que de les répartir entre les actionnaires.

Réunis en assemblée centrale ordinaire le 17 mai courant, sous la présidence de M. Emmanuel Rousseau, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937. Ils accusent un bénéfice de 1.095.535 francs contre 428.051 francs fin 1936, y compris le report à nouveau précédent de 146.999 francs, le solde disponible s'élève à 1.242.534 francs ; l'affectation de 62.126 francs à la Réserve légale le ramène à 1.180.407 francs.

Sur la proposition du conseil, cette dernière somme a été affectée au rachat en Bourse, au-dessous du pair, d'actions de la société, dont le principe a été décidé par une assemblée extraordinaire tenue le 10 mai. Cette somme sera portée, d'abord, à un compte Provision pour rachat d'actions, et virée, après l'achèvement des opérations de rachat à un compte de Réserve spéciale pour des amortissements exceptionnels à décider par le conseil.

L'assemblée a pris acte de la démission de M. Paul Baudouin, administrateur, et a ratifié la nomination, en son remplacement, de M. Jean Laurent. Elle a réélu, pour six ans, MM. Henri Nouvion et Emmanuel Rousseau, administrateurs sortants.

Dans son rapport, le conseil donne, sur l'activité de l'établissement au cours de l'année écoulée, des renseignements qui peuvent se résumer comme suit : en A. O. F. et au Cameroun, les conditions économiques ont été relativement favorables.

« Néanmoins, les produits exportables n'ont pu se maintenir à leurs cours les plus élevés malgré la nouvelle dépréciation du franc et, en A. O. F., certains projets de l'administration tendant, notamment, à étendre à la colonie, les plus récentes dispositions métropolitaines d'ordre social, ont contribué à freiner les initiatives privées. »

Au Maroc, la situation immobilière s'est stabilisée sur les bases modestes auxquelles elle s'était fixée depuis quelques années. On constate quelques tendances à l'amélioration »

« La nouvelle réglementation du Crédit foncier élaborée par le ministère des Colonies, qui doit faciliter ses opérations en A. E. F. ainsi d'ailleurs qu'au Cameroun, n'a pas encore été promulguée, ce qui a obligé à demeurer dans l'expectative. »

Il a été réalisé 57 prêts hypothécaires pour 3.740.000 francs, contre respectivement 38 et 1.530.000 francs en 1936. Le mouvant des prêts en cours apparaît, cependant, au

bilan, en diminution d'environ 4 millions, sur 1936 : « Si les investissements nouveaux correspondent sensiblement aux amortissements volontaires, ils n'ont pu compenser les prêts soldés par adjudications et le transfert au compte Débiteurs divers, pour environ 1 million, des amortissements échus sur les prêts devenus litigieux. » Dans l'ensemble. « les reliquats de créances non couverts par les prix d'adjudication se sont élevés à 1.951.306 francs contre 2.152.976 francs en 1936 ».

Le domaine immobilier figure en fin d'exercice, avant amortissements, pour 45.028.000 francs contre 44.268.000 francs fin 1936. Les acquisitions par voie d'adjudication de gages ont atteint environ 1.300.000 francs. Le montant des reventes d'immeubles a dépassé 1.700.000 francs contre 900.000 francs en 1936. Les amortissements totaux pratiqués, depuis l'origine, sur les constructions atteignent environ 15 % de la valeur au bilan des immeubles bâtis, terrains compris.

Dans son allocution, le président a fourni des détails sur la marche de l'établissement, ses résultats, l'amortissement des pertes résultant des réalisations de gage, la plus-value des rachats judiciaires, l'amélioration des rentrées, la situation générale des colonies de l'A. O. F., etc.

Un premier actionnaire a fait, à son tour, un exposé qui peut être considéré comme une véritable apologie du conseil, soulignant la prudence de la gestion et l'affectation opportune des bénéfices.

En ce qui touche les décisions de l'assemblée extraordinaire du 10 mai dernier, le président s'est exprimé en ces termes :

« L'opération que nous faisons cette année consiste à mettre à la disposition du conseil, pour des rachats d'actions, le million que nous avons réalisé comme bénéfice net. C'est l'amorce d'opérations qui seront à renouveler l'année prochaine et peut-être encore l'année suivante, jusqu'au complet rachat de 16.000 actions autorisé par l'assemblée extraordinaire. Quand nous aurons procédé à ce rachat, nous réaliserons alors l'opération pratique elle-même, nous réduirons effectivement le capital de 54 à 50 millions. »

Comme nous le faisons craindre l'an dernier, « une répartition n'apparaît pas prochaine » et, les rachats opérés, il n'en subsistera pas moins un capital important de 50 millions à rémunérer. Ce n'est pas une réduction de 4 millions qui facilitera beaucoup cette rémunération, si les bénéfices ne s'améliorent pas très sensiblement et n'atteignent pas un niveau à peu près normal en face des capitaux investis, qui comportent au dernier bilan, outre les 54 millions du capital social, une dette obligataire de 52.648.000 francs.

En faut-il davantage pour justifier le peu de faveur dont jouissent dans le public les titres du Crédit Foncier de l'Ouest-Africain ? L'action de 250 francs nominal se tient aux environs de 150 francs et la part à 220 francs. Les obligations, de 1.000 francs nominal, à 625 francs. Il y a un an, à pareille époque, nous relevions, sur ces titres, les cours respectifs de francs, 298 francs et 625 francs. La comparaison de la cote à un an d'intervalle souligne l'opportunité de nos réserves, confirmée d'ailleurs par l'absence de toute répartition, en ce qui touche, en particulier, les actions et les parts. Les indications mitigées fournies par le rapport du conseil à la dernière assemblée ne sont pas de nature à modifier encore cette opinion.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. E. Roume, président honoraire ; E. Rousseau, président ; R. Goury du Roslan, administrateur-délégué ; J.-F. Bloch-Lainé ; baron J. Davillier ; Ch. Decron ; E. Giscard d'Estaing ; J. Laurent ; H. Nouvion ; E. Poilay ; G. de Tarde ; R. Thion de la Chaume.

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 septembre 1938)

[...] Les résultats du Crédit foncier de l'Ouest-Africain sont en amélioration et ses bénéfices ressortent à 1.095.535 fr. 53 contre 428.051 francs 05 en 1936. Cette société a décidé d'affecter ces bénéfices ainsi que ceux reportés de l'exercice précédent au rachat en Bourse d'actions au-dessous du pair. [...]

AU TRIBUNAL CRIMINEL
(Le Petit Marocain, 28 décembre 1938)

Liste des assesseurs jurés de la 1^{re} catégorie devant siéger devant le tribunal criminel de Casablanca (1^{re} Session 1939)

ASSESEURS FRANÇAIS
2. Le Pesant de Boisguilbert Pierre, directeur Crédit [foncier] Ouest-Africain, rue Novo, Casablanca.

NOS GRANDES ENQUÊTES

L'EFFORT FRANÇAIS EN CÔTE D'IVOIRE
par Gabriel PLANCKE ¹³
(La République, 10 mai 1939)

.....
Abidjan ne supporte pas la comparaison avec Bamako, ni même avec Conakry. Pourtant, on construit beaucoup malgré le prix des terrains, aussi bien dans le quartier indigène de Treichville que dans la ville européenne : on évalue à 51 millions la valeur des constructions entreprises en 1937. Malheureusement, le Crédit foncier de l'Ouest-Africain, qui avait acheté à 20 fr. le mètre les terrains de la presqu'île sur laquelle se construit la ville européenne, les revend à 100 et 200 francs sans avoir effectué aucune installation d'hygiène.

CREDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(Le Temps, 25 mai 1939)

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1938. Elle a. décidé l'affectation, après prélèvement de 5 % pour la réserve légale, d'une somme de 1.519.592 francs au rachat en Bourse, au-dessous du pair, d'actions de la société. Le solde disponible de 248.541 francs a été reporté à nouveau.

Le président a déclaré que les bénéfices d'exploitation de 1939 de même que ceux des exercices suivants n'auront à supporter aucune charge spéciale d'amortissement du fait des prêts hypothécaires. Ces bénéfices seront donc entièrement libres de toute affectation nécessaire et l'on peut raisonnablement espérer qu'ils permettront, l'an prochain, la distribution d'un dividende.

¹³ Gabriel Plancke (1886-1954) : imprimeur, député radical-socialiste, puis gauche indépendante d'Hazebrouck (Nord)(1936-1942).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
CREDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAINE
(*Le Temps*, 29 mai 1939)

Ainsi que le *Temps* l'a déjà indiqué, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui se sont soldés, après 3.101.817 francs d'amortissements, par un bénéfice de 1.861.098 francs. Elle a décidé l'affectation, après prélèvement de 5 % pour la réserve légale, d'une somme de 1.519.592 francs au rachat en Bourse, au-dessous du pair, d'actions de la société. Le solde restant disponible de 248.541 francs a été reporté à nouveau.

Malgré la tension internationale, la société a pu, durant l'année écoulée, exercer son activité dans des conditions économiques assez généralement améliorées et qui laissent escompter, à moins d'événements imprévus, un retour progressif à un rythme normal.

En A. O. F., la reprise déjà constatée l'an dernier, en matière commerciale, s'est, peu à peu étendue au marché immobilier. Plus spécialement à Dakar et à Abidjan, d'assez nombreuses constructions de tous ordres ont été entreprises : immeubles de rapport et villas pour le logement de la population européenne dont l'accroissement est notable; nouveaux bâtiments à usage commercial, remplaçant ou améliorant les installations déjà existantes.

Au Maroc, les résultats de la campagne agricole ont été, dans l'ensemble, satisfaisants, principalement dans la région Nord. La récolte des céréales a été suffisante, la production en vins, en agrumes et en primeurs est en progression marquée. Corrélativement, le marché immobilier s'est trouvé raffermi et la construction en légère reprise.

Au Cameroun, la situation a continué d'évoluer favorablement. Malgré la baisse des cours et la diminution en valeur absolue qui en est la conséquence, les exportations de cacao et de bananes marquent une légère progression en tonnage. La production de café est en accroissement notable. Les ventes d'huile de palme et de palmistes sont demeurées satisfaisantes.

En A. E. F., où la politique économique fermement poursuivie en vue d'augmenter le tonnage des produits exportables, n'a pu encore donner de résultats probants, l'extraction minière et les exportations de coton sont cependant en progression.

Dans le second semestre de 1938 a été obtenu, en A.E.F. et au Cameroun l'agrément comme société de crédit foncier autorisée. L'établissement s'est ainsi trouvé en mesure de reprendre ses opérations, dans tous les centres où sont installées ses agences. Dans l'ensemble, 89 prêts ont été conclus pour un total de 6.434.000 francs contre 57 prêts pour 3.740.000 francs en 1937, et 38 prêts pour 1.530.000 francs en 1936.

Ainsi, l'activité hypothécaire de l'établissement exercée avec la plus grande prudence, marque une progression modeste, mais régulière. Le développement de centres, comme Dakar et Abidjan, appelés à devenir d'importantes villes européennes, doit, dans l'avenir, accroître notablement les possibilités d'affaires.

Le montant des prêts en cours à la fin de l'exercice s'inscrit, cependant, en régression de 4.800.000 francs, à raison de l'importance des amortissements volontaires, réguliers ou anticipés, qui ont dépassé 9 millions de francs ainsi que des adjudications de gages, au nombre de 32, dont 28 à Dakar, durant l'exercice. Ces adjudications correspondent, en l'espèce, à des réalisations entreprises depuis longtemps déjà contre des débiteurs défaillants, mais dont l'aboutissement s'était trouvé retardé par suite de difficultés juridiques inhérentes, soit au régime des immeubles remis en gage, soit à l'état et à la capacité de leurs actuels propriétaires. Un certain nombre de procédures restent encore à suivre; mais la fin de l'assainissement nécessaire est proche et le déroulement de

toutes les opérations nouvelles conclues au cours des dernières années, s'effectue avec la plus grande régularité.

Dans son allocution, le président, M. Emmanuel Rousseau, a indiqué qu'en ce qui concerne les prêts hypothécaires, 44 nouveaux prêts, représentant une somme totale de 3.462.000 francs, ont été conclus pendant le premier trimestre de 1939 contre 13 prêts seulement, d'un montant global de 1.098.000 francs au cours de la période correspondante de 1938. En conséquence de cette reprise notable d'activité, le montant des prêts en cours au 31 mars 1939 est en accroissement, de 1.106.000 francs sur le montant au 31 décembre 1938, alors que le chiffre au 31 mars 1938 marquait une régression de 1.635.000 francs sur le chiffre au 31 décembre 1937.

Les encaissements en intérêts continuent, d'ailleurs, d'être satisfaisants, malgré un très léger fléchissement du pourcentage de ces encaissements par rapport aux intérêts débités : 91,8 %, contre 97 % durant le premier trimestre 1938 et 92,5 % pour l'ensemble de l'année 1938.

Pour le domaine immobilier, un certain ralentissement s'est manifesté, depuis le début de l'année 1939, dans les ventes de terrains et immeubles ; ces ventes avaient été, à la vérité, particulièrement importantes vers la fin de l'année 1938 et le ralentissement que je signale ne semble pas devoir être interprété comme marquant, d'une manière générale, une régression de l'activité immobilière.

Nos ventes ont atteint, au surplus, pendant le premier trimestre 1939, le même nombre et la même importance pécuniaire qu'au cours du premier trimestre de 1938 : toutefois, le bénéfice qui en résulte est un peu moindre, à raison du prix de revient plus élevé des immeubles aliénés.

Le président a souligné que l'œuvre d'assainissement de la société touche à son terme.

D'autre part, la décision prise par les assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 10 mai et du 17 mai 1938, de procéder au rachat en Bourse, au-dessous du pair, de 16.000 actions de la société et de réduire corrélativement, par annulation de ces actions, le capital à 50 millions, s'exécute et se poursuit régulièrement. La réalisation complète de cette opération dégagera, pour l'exercice 1939, un bénéfice exceptionnel qui permettra de faire face, non seulement à l'amortissement des reliquats de créances après les adjudications de l'exercice, mais encore, et par anticipation, à l'amortissement des pertes à envisager sur les quelques adjudications restant à effectuer après le 31 décembre 1939.

Les bénéfices proprement dits d'exploitation de l'exercice 1939 — non plus que ceux des exercices ultérieurs — n'auront donc à supporter aucune charge spéciale d'amortissement du fait des prêts hypothécaires. Dès lors, ces bénéfices seront entièrement libres de toute affectation nécessaire et l'on peut espérer qu'ils permettront, dès l'an prochain, la distribution d'un dividende.

« Mais vous entendez assurément, sans que j'y insiste, a-t-il poursuivi, que ces prévisions, pour raisonnables qu'elles soient, s'appuient uniquement sur les faits présentement connus et qu'elles sont, dès lors, susceptibles d'être ultérieurement contrariées, dans leur réalisation positive, par des événements dont notre société n'est point seule, ou directement, maîtresse.

» Avant tout, la gravité actuelle de la situation internationale, en affaiblissant passagèrement l'esprit d'entreprise et le goût de l'initiative, risque de peser dangereusement sur la marche des affaires de notre société, spécialement dans les pays comme le Cameroun, que visent d'inacceptables revendications. Comment évoluera cette situation et que seront les heures prochaines ? Nul ne peut, en vérité, s'aventurer à le prédire.

» M'est-il permis, cependant, de penser que les faits seront, dans la plus large mesure, ce que les fera demain la volonté résolue de la France de défendre irréductiblement ce qui lui appartient et, suivant la nette et forte expression du

président du conseil, de ne céder ni un pouce de ses territoires ni une parcelle de ses droits ? Cette formule, nous tous Français, nous, surtout, coloniaux, nous l'avons adoptée pour nôtre ; nous devons y rester immuablement fidèles. Aussi bien, le plus sûr moyen d'écartier une guerre est encore de se tenir sereinement prêt à l'affronter et à en subir virilement l'épreuve.

» La France, qui s'est brusquement éveillée, l'an dernier, à la conscience impériale, saura garder de toute atteinte, où qu'elles soient situées et quel qu'en puisse être le régime juridique, toutes les parties d'un empire définitivement soudé à la mère patrie et dont l'unité morale et matérielle constitue la grandeur et la force.

» Point de transaction possible à cet égard. À ce prix seul, la puissance économique de notre Afrique — élément essentiel de la défense nationale — retrouvera, dans une confiance rétablie, les conditions nécessaires à son développement paisible ; à ce prix également, les hommes qui, comme vous, ont donné pour objet à leurs efforts la mise en valeur des terres abritées par notre drapeau — et qui ont le droit de parler — recevront, dans la dignité et la sécurité de leurs exploitations, la légitime consécration de leur action persévérante.

» Puis-je, en terminant, d'accord avec vous, j'en suis certain, formuler ce vœu et nourrir cet espoir ? »

Crédit foncier de l'Indochine
Assemblées ordinaire et ordinaire réunie extraordinairement
du 7 juillet 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière* 26 août 1939)

[...] Les bénéficiaires du Crédit foncier de l'Ouest-Africain sont également en progression, et ressortent à 1.861.000 francs contre 1.095.000 francs en 1937. Ils ont été affectés, en majeure partie, à des rachats en Bourse d'actions au-dessous du pair, le solde étant reporté à nouveau. [...]

Un ministre très occupé
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 mai 1940)

M. Paul Baudouin est nommé sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, secrétaire du cabinet de guerre.

La personnalité de M. Baudouin, qui est connue de tous les coloniaux, a été souvent, depuis quelques années, mise en vedette au carrefour où le financier rejoint la politique. M. Baudouin, directeur général de la Banque de l'Indochine, est, en outre, [administrateur du Crédit foncier de l'Ouest-Africain](#), d'Air France, de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine, de la Société indochinoise d'électricité, de la Compagnie française de Tramways et d'éclairage électrique de Shanghai, de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, et de la Société des salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 336 :

Crédit foncier de l'Ouest-Africain

Conseil d'administration : idem, sauf Paul Baudouin remplacé par J. Laurent.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juin 1940)

Les actionnaires, réunis en assemblée ordinaire le 4 juin, sous la présidence de M. Emmanuel Rousseau, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1939, que nous avons analysés dans *l'Information* des 7 et 23 mai dernier. Le bénéfice net s'est élevé à 2.172 235 fr. contre 1 861.098 fr. en 1938.

Le dividende a été fixé à 10 fr. par action, et sera mis en paiement du 15 juin à raison de net : _ porteur, 4 fr. 65 ; actions nominatives, 9 fr. Le reliquat des bénéfices, s'élevant à 63 623 fr. a été reporté à nouveau, portant ainsi le report total à 812074 francs.

La nomination de M. Barthélémy Robaglia comme administrateur, en remplacement de M. Thion de la Chaume, décédé, a été ratifiée. MM. Edmond Giscard d'Estaing et Guillaume de Tarde, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les difficultés nées de la tension internationale ont pesé, durant l'exercice, sur l'activité sociale, mais ne l'ont pas interrompue. Grâce aux mesures prises par le conseil, en prévision de la mobilisation, la société a pu, sans interruption, traiter des affaires nouvelles qui, eu égard aux circonstances, lui paraissent particulièrement saines. De même, la gestion des opérations en cours et des investissements anciens a été assurée dans des conditions satisfaisantes.

Le développement des opérations de prêts hypothécaires, déjà signalé l'an dernier, s'est vivement affirmé au cours du premier semestre de 1939, durant lequel la Société a conclu 104 prêts pour 8.275.000 francs. Au total, malgré le ralentissement du deuxième semestre, elle a pu traiter 159 prêts pour 10.664.000 francs, contre 89 prêts pour 6.434.000 fr. en 1938. Elle a ainsi plus que compensé les remboursements et amortissements de l'exercice, cependant importants et terminé l'année avec un volume d'affaires en légère progression.

Le déroulement des affaires réalisées au cours des dernières années, conclues avec de larges marges de garantie et particulièrement sélectionnées, est demeuré très régulier. Malgré le léger fléchissement des derniers mois de l'année, qui semble bien n'avoir été que momentané. le pourcentage des encaissements effectifs par rapport aux intérêts débités. qui atteignait 97,50 % pour le premier semestre, reste pour l'ensemble de l'année de 92,60 % contre 92,50 en 1938

Actives au début de l'année, freinées pendant la période de tension internationale et pendant les premiers mois des hostilités, nos ventes de terrains et d'immeubles ont, en fin d'année, marqué une sensible reprise. Au total, leur montant atteint un chiffre presque égal à celui de l'année 1938, laissant une marge bénéficiaire sensiblement du même ordre. Nos lotissements de terrains à Dakar et à Abidjan se sont poursuivis avec succès, parallèlement au développement continu de ces villes.

Compte tenu des immeubles acquis par adjudications au cours de l'exercice, notre actif immobilier figure au bilan, avant amortissement, pour 48 813.000 francs, contre 47 219.000 francs en 1938.

Bien que les événements nous aient amenés, d'une part, à surseoir à la majoration légitime de certains loyers, d'autre part, à consentir bénévolement les aménagements justifiés par les circonstances, les résultats de la gestion de notre domaine bâti ont été, dans l'ensemble, satisfaisants. Le revenu net a été de 7,90 % contre 7,56 % en 1938.

Au cours de l'exercice, le conseil a achevé l'opération de rachat en Bourse et d'annulation de 16.000 actions de la Société rendant ainsi définitive la réduction de capital de 4.000.000 francs. Ces rachats d'actions ont pu être effectués à des cours très sensiblement inférieurs au pair. Les bénéfices dégagés par cette opération et portés à un compte de « Réserve spéciale pour des amortissements exceptionnels à décider par le conseil », ont été intégralement affectés à l'amortissement, avant bilan, des arriérés

« dus par les débiteurs hypothécaire » Après cette opération d'assainissement, le conseil estime que ce poste ne renferme plus que des sommes dont le recouvrement paraît assuré en tout état de cause.

Dans son allocution, M. Rousseau a souligné l'heureux aboutissement de la tâche assumée par le conseil en vue du rétablissement de la situation financière de la société, qui aboutit cette année, pour la première fois, à la distribution d'un dividende.

En ce qui concerne les résultats probables de l'exercice en cours, en raison des événements actuels, le président s'est borné à indiquer que, malgré l'ébranlement général causé par la guerre et par certaines réglementations qui en ont été la conséquence, notamment en matière de loyers, la situation particulière de la Société est demeurée, pendant les cinq premiers mois de l'année 1940, relativement satisfaisante. Les immeubles de location sont occupés pour leur presque totalité ; la rentrée des loyers et des annuités s'effectue à un rythme à peu près normal. Les ventes de certains immeubles ont laissé pour cette période un bénéfice réel de 712.000 francs.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAINE (*Le Temps*, 6 juin 1940)

L'assemblée générale des actionnaires a fixé le dividende à 10 francs par action. Au cours de son allocution, le président, M. Emmanuel Rousseau, a indiqué que la situation particulière de la société était demeurée relativement satisfaisante pendant les cinq premiers mois de l'année 1940.

« Quel sera l'avenir ? » a poursuivi le président. Moins encore que pour l'exercice 1940, il m'est permis de formuler des prévisions raisonnées. Le sort de notre société, comme celui de toutes les entreprises, est commandé par les événements militaires et dépend de l'issue du gigantesque conflit qui ébranle aujourd'hui la terre tout entière. Ce sort sera celui que seule déterminera l'inflexible volonté de la France de conduire jusqu'à une fin qui doit être et qui sera victorieuse la lutte dans laquelle, avec l'Angleterre, elle s'est généreusement engagée pour la défense de la liberté des peuples et pour la sauvegarde de la civilisation chrétienne.

» Ayons pleine confiance.

» Pour nous tous ici, qui sommes à des titres divers des coloniaux, qui avons contribué à fonder ou à organiser notre empire, qui y exerçons notre activité, c'est la plus haute consécration de nos efforts, et quelquefois de nos douloureux sacrifices, de penser que cet empire est, dans la lutte actuelle, finalement aux côtés de la métropole qu'il met à la disposition de la France la totalité de ses ressources en hommes et en produits de toute nature et qu'il est ainsi un des éléments essentiels du triomphe nécessaire de nos armes. »

Crédit foncier de l'Ouest-Africain (*Le Journal*, 21 juillet 1941)

L'assemblée ordinaire tenue récemment à Marseille a approuvé les comptes de l'exercice 1940 et voté un dividende de 12 fr. 50 brut par action payable depuis le 7 juillet à raison de 10 fr. 75 net par action au porteur et 11 fr. 25 par action nominative.

NÉCROLOGIE

EMMANUEL ROUSSEAU
(*Le Journal des débats*, 2 octobre 1941)

« Le Temps » vient de faire une perte cruelle dans la personne du président d'honneur de son conseil d'administration, M. Emmanuel Rousseau, grand officier de la Légion d'honneur, conseiller d'État honoraire, président du Comptoir français de l'azote et président du conseil d'administration des Mines d'Anzin. M. Emmanuel Rousseau était le fils de M. Armand Rousseau, ancien gouverneur général de l'Indochine. Tout au long de sa carrière, il avait révélé ses vertus de travailleur acharné et de grand administrateur. En 1914, il fut, à un instant particulièrement critique, le collaborateur direct de M. Alexandre Millerand, au ministère de la guerre. Dans les années de paix, il fut un des animateurs du mouvement scout. Les chagrins de sa vie privée n'altèrent jamais son indomptable courage. Un de ses fils, en effet, jeune polytechnicien devant qui s'ouvrait une brillante carrière dans l'administration coloniale, mourut accidentellement un an avant la guerre. Son gendre, le capitaine Hellé, fut tué glorieusement fin mai 1940 à Dunkerque.

M. Emmanuel Rousseau devait demeurer jusqu'à la fin l'homme énergique et clairvoyant, à l'intelligence vaste et alerte qui s'intéressait à toutes les entreprises généreuses. Son rayonnement moral lui gagnait les amitiés les plus lointaines. Dans la presse française, à laquelle, tant de fois, il avait témoigné sa sollicitude, son souvenir ne sera pas oublié

Le Journal des débats présente à M^{me} Emmanuel Rousseau et à sa famille ainsi qu'au *Temps* ses douloureuses condoléances.

Baron Robert GOURY du ROSLAN, président

Directeur, puis PDG (1940) du Crédit foncier de l'Indochine. Voir [encadré](#).

CREDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Temps*, 28 avril 1942)

Les bénéfices de l'exercice 1941 s'élèvent à 3.663.302 francs contre 2.880.605 précédemment. Le conseil proposera à l'assemblée générale de distribuer aux actions un dividende de 7 %, soit 17 fr. 50 brut contre 12 fr. 50 pour 1940.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal*, 6 septembre 1943)

Le conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire à l'effet de réduire à 9 mois l'exercice 1942, le siège de Paris n'ayant reçu, avant l'interruption des communications, que la comptabilité arrêtée au 30 septembre.

Pour cet exercice de 9 mois, les bénéfices bruts s'élèvent à 9.025.807 francs contre 5.369.289 francs pour l'exercice 1941, d'une durée de 12 mois. Après des amortissements et provisions atteignant 3.849.087 fr. contre 1.705.987 fr.

précédemment, les bénéfices nets reportent à 5.176.720 francs contre 3.663.302 francs.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée ordinaire qui se tiendra à l'issue de l'assemblée ordinaire, de fixer le dividende des actions à 20 fr. contre 17 fr. 50, les parts bénéficiaires participeraient pour la première fois à la répartition et recevraient chacune 25 fr. 22.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAÏN
(*Paris-Municipal*, 17 octobre 1943)

L'assemblée extraordinaire du 7 octobre, tenue sous la présidence de M. Goury du Roslan, a décidé d'attribuer à l'exercice 1942 une durée exceptionnelle de neuf mois, finissant le 30 septembre 1942, et, l'assemblée ordinaire qui a suivi a approuvé les comptes de cet exercice se soldant, comme indiqué dans nos Feuilles du 28 août, par un bénéfice net de 5.176.720 francs. Le dividende est fixé à 20 francs brut pour les actions et 25 fr. 22 brut pour les parts.

Cette répartition sera mise en paiement à partir du 11 octobre aux taux nets suivants : actions, 10 francs au nominatif et 17 fr. 15 au porteur (coupon n° 4) ; parts, 22 fr. 70 au nominatif et 7 fr. 40 au porteur (coupon n° 1).

Annuaire Desfossés, 1945, p. 355 :

Crédit foncier de l'Ouest-Africain

Conseil d'administration : R. Goury du Roslan, pdt ; J. Laurent, Ch. Decron, J. Davillier, J.-F. Bloch-Lainé, J. Maxime-Robert, G. de Tarde, E. Poilay, E. Giscard d'Estaing.

Commissaires aux comptes : B. Dubois et F. Marbeau.

Commissaire du gouvernement : J. Vollant.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 385 :

Crédit foncier de l'Ouest-Africain

Conseil d'administration : R. Goury du Roslan, pdg ; J.-F. Bloch-Lainé, J. Maxime-Robert, G. de Tarde, E. Poilay, E. Giscard d'Estaing, G.-P. Achard, baron J. Davillier, Ch. Decron, J. Laurent, G. Castres Saint-Martin.

Commissaires aux comptes : B. Dubois et F. Marbeau.

Commissaire du gouvernement : J. Vollant.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST AFRICAÏN
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1950)

Le rapport présenté à l'assemblée du 9 mai signale qu'au cours de l'exercice 1949 ont été réalisés 47 prêts hypothécaires pour un montant de 55.916.500 fr. ; en fin d'exercice, 136 prêts étaient en cours pour un montant de 92 millions 851.500 fr. C.F.A. c. 69.679.000 en 1948.

Cet accroissement a été rendu possible par l'utilisation des fonds mis à la disposition de la société par la Banque de l'Afrique occidentale.

Au Maroc, les opérations ont été poursuivies, tant à l'aide des fonds obligataires qu'au moyen de crédits à moyen terme.

En ce qui concerne le domaine immobilier, la société a poursuivi et achevé la transformation d'un immeuble ancien à Abidjan. À Brazzaville, l'édification d'un immeuble important est poursuivie selon le rythme envisagé ; enfin à Dakar, tous les efforts de la Société ont porté sur le building de huit étages entrepris en janvier par une filiale, la Société immobilière Maginot.

Le volume du portefeuille-titres de la société a été influencé par la création de la Société immobilière Maginot ; en outre, une participation a été prise dans la Cie de l'Afrique orientale, dont le siège est à Djibouti ; enfin la Société a cédé à des conditions satisfaisantes une participation dans une société immobilière métropolitaine.

AEC 1951-74 — Crédit foncier de l'Ouest-Africain (CFOA),
22, av. Roume, DAKAR (Sénégal).

Bureau à PARIS : 9, rue Louis Murat (8^e).

Capital. — Société anon. fondée le 13 mars 1928, au capital de 115.000.000 de francs C. F. A. en actions de 250 fr.

Dividendes en fr. C. F. A. : 1947, 35, 1948, 40,535 ; 1949, 47,619.

Objet. — Prêts hypothécaires, achat et vente de terrains, construction et gérance d'immeubles et toutes opérations se rapportant à l'objet de la société. (Crédit foncier autorisé par arrêté du 7 mai 1937 pris en application du décret du 22 avril 1937.)

Agences : Casablanca, Abidjan, Douala, Brazzaville.

Conseil. — MM. Robert Goury du Roslan [Crédit fonc. Indoch.], présid. ; Georges P. Achard [BAO], Fr. Bloch-Lainé [Crédit fonc. Indoch.], Paul Castaing, Gaston Castres-Saint-Martin [Crédit foncier d'Afrique], Jean Davillier [CCF], Ch. Decron [CFAO], Edmond Giscard d'Estaing [SOFFO], Jean Laurent [Bq Indoch.], Jean Maxime-Robert [Bq Indoch.], Edwin Poilay [BAO], Guillaume de Tarde [Lazard], admin. Direction. — M. Pierre Arcelin, dir. gén. adj. — Commissaires du gouvernement : MM. Jean Vollant et Deriaud.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juin 1951)

À l'assemblée de ce matin, 5 juin, le président a déclaré que l'exercice en cours se présentait d'une façon favorable et qu'il n'y avait pas d'augmentation de capital à l'étude ; que le portefeuille de la société se composait surtout de titres et de sociétés immobilières, 80 % du bénéfice provenant des ventes de terrains et 20 % provenant des loyers perçus.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1950, s'élevant à fr. C.F.A. 30.670.434 et voté la distribution d'un dividende de fr. C.F.A. 50 net par action (coupon n° 13), payable à partir du 13 juin 1951 à la Banque de l'Indochine et à la Banque de l'A.O.F.

L'assemblée a renouvelé les mandats de MM. Castres Saint-Martin et Jean Maxime Robert, administrateurs sortants. .

BRUXELLES
CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 avril 1952)

Au cours de l'assemblée extraordinaire, qui n'a pu délibérer faute de quorum, le président a déclaré que le conseil envisageait la création d'une nouvelle société à Tanger, dont la dénomination sera Société hypothécaire et foncière de Tanger. Cette société aura un capital de un million de dollars.

.....
Les établissements français qui prennent part à la constitution de la nouvelle société sont la Banque de l'Indochine, le Crédit Tangérois, le Crédit foncier de l'Indochine et le Crédit foncier de l'Ouest-Africain. L'apport des groupes français sera de 350.000 dollars.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juin 1952)

L'assemblée ordinaire du 10 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1951 se soldant par un bénéfice net de 30 millions 637.381 fr. 77 C.F.A. et voté un dividende de 59.524 fr. C.F.A. brut par action (net 50 fr. C.F.A. par action). Ce dividende sera payable à partir du 18 juin contre remise du coupon n° 14.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Edmond Giscard d'Estaing et Guillaume de Tarde.

Le rapport signale que le montant total des prêts en cours au 31 décembre 1951 ressort à 341.527.000 fr. C.F.A contre 164.611.000 fr. C.F.A. au 31 décembre 1950. La Société s'est appliquée en 1951 à pousser l'achèvement de ses divers programmes en cours d'exécution à Brazzaville, Abidjan et Dakar. Cet exercice aura donc été, au même titre que les précédents, consacré à l'effort de construction dont l'exercice actuel recueillera les premiers fruits.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 mai 1954)

L'assemblée ordinaire du 18 mai a approuvé les comptes de 1953 se soldant par un bénéfice net de 59 millions 241.342 fr. C.F.A. et fixé le dividende brut à 714.285 fr. C.F.A. par action regroupée de 2.500 fr. C.F.A. payable à partir du 28 mai 1954 ç raison de 600 fr. C.F.A. net par action regroupée et 60 fr. C.F.A. par action de 250 fr. C.F.A non regroupée.

Crédit foncier de l'Ouest-Africain (CFOA)
[Desfossés 1956/238]

Goury du Roslan (baron Robert)(1893-1958)(fils de Jules et d'une Dlle Nouette-Delorme. Ép. Marcelitta de Moltke-Huitfeldt)(Banque Indoch.), 107 (BAO), 238 (pdg Crédit foncier de l'Ouest-Africain), 239 (pdt Crédit foncier de l'Indochine), 294 (pdg Créd. hypo. Indoch., 520 (Sté parisienne de placement et de gestion), 1065 (Applevage).

Achard (G.P.), 107 (pdt BAO), 207 (Bq comm. afr.), 238 (Créd. fonc. Ouest-Afric.), 1776 (Cult. Diakandapé), 1782 (Pastorale afr.).

Castres-Saint-Martin (Gaston) / x[ép. Germaine Bouilloux-Lafont. X]pdt Crédit fonc. Afr.], 238 (Créd. fonc. ouest-afr.), 249 (ph Créd. fonc. Brésil), 1781 (v.-pdt Sté import. bois exotiques).

Coquerelle (M.)^[0%], 107 (BAO), 238 (Créd. fonc. Ouest-Afric.), 1730 (v.-pdt CFOA).

Davillier (baron Jean)(ép. Destors)(1877-1958)[fils de Maurice (1851-1929)], 165 (pdt CCF), 238 (Créd. fonc. Ouest-Afr.), 1323 (EEOA), 1748 (Peyrissac), 1896 (pdt Brasserie de la Comète).

Decron (Charles)(anc. v.-pdt CFAO), 238 (CFOA).

Giscard d'Estaing (Edm.)(1894-1982)(Insp. finances), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Créd. hypo. Indoch.), 305 (pdt SOFFO), 435 (TAI), 463 (pdt Chalandage et remorq. Indoch.), 472 (CIM), 986 (Lorraine-Lunéville), 1252 (Carbone-Lorraine), 1305 (Thomson-Houston), 1438 (Phosphates Tonkin), 1725 (Malg. cult.), 1788 (Plantes à parfums Madag.), 1819 (Bergougnan), 1982 (COSUMA), 1998 (ph Sucre et raff. de l'Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).

Maxime-Robert (Jean)(ép. Jeannie Cusenier)[Bq Indoch.], 227 (v.-pdt Bq fr.-chinoise), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 1319 (Indoch. d'élect.), 1361 (Eaux et Elec. de l'Indoch.), 1484 (Salins Midi + Djibouti), 1911 (Cusenier), 1927 (Distill. Indoch.), 2178 (Cenpa), 2239 (Indochine films et cinémas).

Minost (Émile), 113 (pdt Bq Indoch.), 221 (Sudameris), 238 (Créd. fonc. Ouest-afric.), 239 (v.-pdt Créd. fonc. Indoch.), 244 (dg Crédit foncier égyptien), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 364 (v.-pdt Ch. de fer de l'Indochine et du Yunnan), 366 (Djibouti-Addis-Abeba), 474 (Suez), 555 (Charbonn. du Tonkin), 1813 (pdt SIPH), 1990 (Say).

Poilay (Edwin), 107 (dg BAO), 164 (CNEP), 207 (v.-pdt Bq comm. afr.), 238 (Crédit foncier Ouest-Afr.), 1360 (UNELCO), 1612 (EGTH), 1617 (DTP).

Tarde (Guillaume de)[1885-1989][dir. Banque Lazard (1930), puis président BNCI (1946)...], 125 (BNCI), 205 (pdt Créd. maroc.), 238 (Créd. fonc. Ouest-Afr.), 239 (Créd. fonc. Indoch.), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 324 (SNCF), 331 (S.I. Est), 340 (v.-pdt Sté générale de ch. de fer éco/CFTA), 689 (Pechelbronn), 699 (SERCO), 960 (v.-pdt La Méd), 1617 (ph DTP), 2024 (Ch. de fer et hôtels de montagne).

Arcelin (Pierre), 238 (dga Créd. fonc. Ouest-Afr.).

Faguer (Raymond), 238 (secr. gén. Créd. fonc. Ouest-Afr.).

PARTICIPATIONS : Société Immobilière de l'Afrique Occidentale, Crédit foncier du Brésil, Cie de l'Afrique Orientale, Crédit foncier de l'Est Africain, La Paternelle Africaine.

CAPITAL SOCIAL — 184 millions de fr. C.F.A., divisé en 73.600 actions de 2.500 fr. C.F.A. À l'origine, 25 millions. Porté en avril 1929 à 55 millions par l'émission à 270 fr. de 120.000 actions nouvelles. Ramené en mars 1936 à 54 millions et en 1939 à 50 millions par le rachat et l'annulation d'actions. Porté en 1947 à 87.500.000 fr. C.F.A. par l'émission à 290 fr. C.F.A. de 150.000 actions de 250 fr. C.F.A. (3 nouv. pour 4 anc.), puis à 115 millions de fr. C.F.A. par l'émission au pair de 110.000 actions nouvelles de 250 fr. C.F.A. La souscription de ces actions a été réservée aux porteurs de parts (11 actions pour 2 parts) moyennant la suppression pure et simple de leurs titres. Porté en 1953 à 184 millions par émission à 500 fr. C.F.A. de 276.000 actions de 250 fr. C.F.A. (3 pour 5). À partir du 4 janvier 1954 titres regroupés en 2.500 fr. C.F.A.

en milliers de \$	Bénéfice nets	Dividende total
1946	6.986	7.263
1947	15.572	14.339
1948	15.513	19.181
1949	24.394	23.115
1950	30.670	29.068
1951	30.637	29.065
1952	36.886	35.016
1953	59.241	56.043
1954	59.414	56.443

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST AFRICAIN
(L'Information financière, économique et politique, 31 mai 1956)

Après application des amortissements et des remboursements de l'année, le montant des prêts en cours s'élevait, à la fin de l'exercice 1955, à 401.845.000 fr. C.F.A. contre 403 millions 319.000 C.F.A. au 31 décembre 1954, indique le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 29 mai.

Le volume de prêts est aussi demeuré sensiblement constant malgré une sélection sévère des risques et un accroissement notable de la marge de sécurité de la Société et, durant cet exercice, 44 prêts ont été conclus pour un montant total de 147.736.000 francs C.F.A.

En ce qui concerne le domaine immobilier, sa valeur comptable, y compris celle des sociétés immobilières de construction, s'élevait au 31 décembre 1955 à 595.007.678 fr. C.F.A. contre 568.134.171 fr. C.F.A. au 31 décembre 1954 et la mise en service des constructions nouvelles a permis un accroissement de la base locative annuelle brute de 10.000.000 de francs C.F.A.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1955 se soldant par un bénéfice net de 98.351.247 fr. C.F.A. contre 59 millions 413.681 fr. C.F.A. et voté le dividende net prévu de 700 fr. C.F.A., inchangé, payable à partir du 11 juin.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique, 30 mai 1957*)

Le rapport présenté à l'assemblée ordinaire tenue le 28 mai commente, en raison de l'importance des intérêts de la société dans ces deux villes, l'évolution favorable de l'activité portuaire à Dakar et Abidjan pendant l'exercice 1956.

Cependant, le rapport signale que le ralentissement des constructions privées a entraîné une nette régression des demandes de prêts à la construction qui constituent la source principale de l'activité de la société en matière de crédit hypothécaire. Néanmoins, l'établissement a conclu cinquante prêts pour un montant total de 133.126.000 fr. C.F.A. contre quarante-quatre pour 147.736.000 fr. C.F.A. en 1955 en maintenant ses conditions habituelles de prudence et l'importance de ses marges de garantie.

Le déroulement des prêts de l'établissement est demeuré dans l'ensemble régulier et à la fin de l'exercice, les retards en intérêts restaient inférieurs à 0,35 % du montant en principal des prêts cours.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1956 et voté le dividende prévu de 700 fr., payable à partir du 11 juin.

Résultats et dividendes pour 1957
(*L'Information financière, économique et politique, 3 mai 1958*)

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST AFRICAIN. — Bénéfice net: 115.839.682 fr. CFA contre 100.005.557 fr. CFA. Dividende net maintenu à 700 fr. CFA.

CRÉDIT FONCIER DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique, 3 mai 1958*)

En remplacement de M. Goury du Roslan, décédé. M. Émile Minost a été nommé président du conseil d'administration. M. Louis de Fages de Latour a été nommé administrateur et appelé aux fonctions de vice-président directeur général.

Crédit foncier de l'Ouest-Africain
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1958)

La société a achevé ses programmes neufs en cours et poursuivi sa politique de vente des immeubles de conception périmée, signale le rapport à l'assemblée du 11 juin.

Durant l'exercice écoulé, la société a conclu, en A.O.F. et au Cameroun, 44 prêts pour un montant total de 109.280.000 fr. C.F.A., contre 50 prêts pour 133.126.000 fr. C.F.A., en 1956. Ces nouvelles opérations ont été sélectionnées et comportent des marges de sécurité suffisantes.

En Afrique noire, l'année 1957 a été marquée par l'importante réorganisation politique des territoires, qui est résultée de la loi-cadre et des décrets d'application. Les nouvelles institutions (Assemblées territoriales et Conseils de gouvernement élus) ont été mises en place et leur fonctionnement semble devoir se dérouler dans des conditions normales. L'activité économique générale est demeurée très soutenue, caractérisée par un accroissement des productions et une amélioration des cours.

En vue d'améliorer la répartition géographique des investissements, le conseil a décidé de construire un immeuble d'habitation en France. Cette construction sera édifiée à Neuilly, à proximité immédiate du Bois de Boulogne, sur un emplacement d'excellente qualité.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1957 et fixé, comme prévu, le dividende à 809 fr. C.F.A. 24 brut, par action de 2.500 fr. C.F.A. regroupée, payable à compter du 24 juin.

Crédit foncier et immobilier
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 octobre 1958)

.....
Pour le compte de sa filiale, le Crédit foncier de l'Ouest Africain, il assure la direction technique et administrative d'une construction entreprise sur un terrain sis 6, boulevard des Sablons, à Neuilly.
.....

Crédit foncier de l'Ouest-Africain
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 avril 1959)

Le bénéfice net de 1958 ressort à 108.224.862 fr. C.F.A. et il sera proposé à l'assemblée du 9 juin 1959 la distribution d'un dividende net de 700 fr. C.F.A., soit 1.400 fr. métropolitains par action de 2.500 fr. C.F.A., égal à celui de l'exercice 1957.

Crédit foncier de l'Ouest-Africain
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 décembre 1959)

L'assemblée extraordinaire du 3 décembre a décidé de porter le capital de 184 millions de francs C.F.A. à 368 millions de francs C.F.A. par prélèvement sur les réserves et élévation de 2.500 francs C.F.A. à 5.000 francs C.F.A. de la valeur nominale des actions.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil à porter le capital à 2 milliards de francs au maximum, en une ou plusieurs fois.

Elle a décidé de transférer, à dater du 5 décembre 1959, le siège social de la Société à Paris, 23, avenue Kléber.

Le rapport du conseil estime que ces différentes mesures vont donner à la Société les moyens de fortifier son action dans les divers États de la Communauté où elle est établie.
